



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.38

7 novembre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 38e SEANCE

**Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 31 octobre 1991, à 10 heures**

Président : M. SHIHABI (Arabie saoudite)
puis : M. PENNANEACH (Togo)
(Vice-Président)

Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde [22]

- a) Rapport du Secrétaire général**
- b) Projets de résolution**

Déclaration du Président

Restructuration et revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes : rapport du Secrétaire général [137]

Programme de travail

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINT 22 DE L'ORDRE DU JOUR

PROGRAMMES ET ACTIVITES EN FAVEUR DE LA PAIX DANS LE MONDE :

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/549)
- b) PROJETS DE RESOLUTION (A/46/L.15, A/46/L.18)

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne la parole à la représentante du Costa Rica qui va présenter le projet de résolution A/46/L.15.

Mme CASTRO de BARISH (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : C'est avec une satisfaction particulière que je présente le point 22 du programme intitulé "Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde". L'intitulé de ce point, dont l'origine est la proclamation par l'Assemblée générale de l'année 1986 "Année internationale de la paix", indique clairement ce que les peuples des Nations Unies attendent de l'action de l'organisation mondiale et témoigne de leur espoir d'atteindre l'un de ses objectifs fondamentaux, dont dépend la survie même de l'humanité : la paix mondiale.

Le rapport du Secrétaire général, établi en application de la résolution 44/11, adoptée par l'Assemblée générale le 24 octobre 1989, expose les activités nombreuses et variées menées par les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées et organismes du système des Nations Unies et par les organisations non gouvernementales intéressées qui ont apporté leur précieuse collaboration et pris des initiatives importantes pour appuyer les Nations Unies dans l'accomplissement de leur mandat. L'aspiration commune de tous les peuples du monde devient chaque jour plus manifeste et montre que nous sommes plus que jamais résolus à promouvoir la paix, ce que l'on peut observer au plan national, à tous les niveaux, mais aussi dans les domaines d'activités régionales et internationales.

Le travail du Groupe des études pour la paix s'est révélé extrêmement fructueux à cet égard, et si de nombreux programmes ont été mis en oeuvre, nous en soulignerons un, à la fois simple et symbolique, qui intéresse le plus grand nombre de personnes, de tous les âges et de toutes les couches sociales. Il s'agit de la proposition pour la Journée internationale de la

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

paix d'allumer un cierge de la paix. Nous encourageons le Groupe des études pour la paix à poursuivre cette activité afin d'instaurer cette tradition pour la célébration de cette journée. Toutes les activités énoncées dans le rapport suscitent une prise de conscience toujours plus grande qui amène à redoubler d'activités et d'efforts afin de promouvoir la paix dans le monde.

En ce qui concerne les activités en cours dans mon pays, le Costa Rica, le paragraphe 26 du rapport en énumère un bon nombre qui ont été réalisées grâce aux efforts conjugués des deux universités principales du pays, celle de San Pedro de Montes de Oca, l'Université du Costa Rica, et celle de Heredia, l'Université nationale. De même, l'Université pour la paix a organisé des séminaires et des tables rondes sur le désarmement et la paix, des programmes universitaires d'études dans les domaines des relations internationales, de la coopération, de l'intégration et de la paix; ainsi que des programmes d'écologie, de protection des ressources naturelles et de l'environnement. Un cours supérieur sur les ressources naturelles et le développement durable, intitulé "Ecologie et paix", a commencé récemment, le 1er octobre. Des séminaires sur les religions et la paix, sur les relations dans le travail ont eu lieu et d'autres encore sur le rôle des journalistes dans la promotion de la paix, de même qu'une rencontre sur la femme latino-américaine au XX^e siècle.

Dans sa récente déclaration du 12 septembre dernier, le Secrétaire général a dit :

"Nous avons considérablement progressé ces dernières années sur la voie de la paix. Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion de la paix s'est élargi et renforcé. Nous nous sommes nettement rapprochés de l'Organisation des Nations Unies telle qu'envisagée dans la Charte." (SG/SM/4615)

Nous avons vu comment les structures et les systèmes anciens ont cédé le pas à d'autres formules mieux adaptées aux temps que nous vivons. Néanmoins, malgré les mesures positives qui ont été prises, il faut déployer davantage d'efforts pour assurer une évolution pacifique et la création de mécanismes nouveaux et plus justes pour favoriser les relations entre les individus et entre les nations. On a organisé des programmes et activités visant à

Mme Castro de Barrios (Costa Rica)

promouvoir la paix dans le monde, qui ont porté directement sur la relation entre la paix et la qualité de la vie. Ceci a mis en évidence un attachement croissant à cette nouvelle conception de la paix. L'idée traditionnelle selon laquelle la paix est l'absence de guerre a cédé la place à une reconnaissance du fait que l'action pour la survie de la planète Terre ne peut être reportée indéfiniment. La paix et la sécurité ne peuvent être envisagées exclusivement sous l'angle militaire. L'instauration de la paix est liée à la liberté individuelle et à la justice, au développement de la personne humaine et celui des peuples, ainsi qu'à la solidarité entre les nations.

A cet égard, il me semble intéressant de rappeler une idée qui a été exprimée récemment en Première Commission par le Représentant permanent du Chili :

"Cela m'amène à penser que, en fin de compte, les vrais dividendes de la paix ne se limitent pas seulement à une question de concurrence pour les fonds dégagés par suite des nouveaux budgets militaires, aussi importants soient-ils. Les véritables dividendes de la paix sont d'ordre politique, intellectuel et culturel. Le principal dividende de la paix doit provenir de notre capacité de réfléchir aux problèmes de la paix et de la sécurité avec un esprit ouvert et des conceptions modernes. Nous devons d'abord reconnaître que la division idéologique du monde a occulté d'autres problèmes de sécurité aussi, voire plus importants que l'affrontement entre les superpuissances. Mais, qui plus est, la guerre froide a déformé intellectuellement l'identification des problèmes en les définissant en fonction de la dichotomie "amis ou ennemis" et non en fonction de valeurs permanentes." (A/C.1/46/PV.3, p. 71)

En effet, la communauté internationale prend de plus en plus conscience du fait que la sécurité et la stabilité dépassent la sphère militaire où on les avait confinées. Mais on reconnaît à présent l'idée de l'interdépendance qui existe entre les domaines militaire, économique et écologique. Peut-être dans un avenir proche, sera-t-il possible que la communauté internationale affecte des ressources au développement humain et au progrès économique ainsi qu'à l'environnement au lieu de les consacrer aux armements. C'est notre désir le plus fervent.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

Mon gouvernement considère qu'il est absolument essentiel de combattre la violence à tous les niveaux et dans tous les domaines, en sensibilisant le monde à la nécessité de faire prévaloir le dialogue sur la violence et la raison sur les rancœurs, de sorte que les jeunes puissent, dans un avenir proche, voir se réaliser leurs aspirations de paix, de justice sociale, de liberté et de compréhension. Pour cela, il est nécessaire de poursuivre nos efforts afin de promouvoir chaque jour, avec plus d'intensité, les éléments qui nous mèneront vers un XXI^e siècle plus pacifique, plus juste et plus humain.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

J'aimerais présenter, au titre du point 22 de l'ordre du jour, le projet de résolution qui figure dans le document A/46/L.15 sous le titre "Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde". Ce texte a pour auteurs les Etats suivants : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Bolivie, Chili, Colombie, République dominicaine, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Honduras, Iles Marshall, Maroc, Nicaragua, Panama, Samoa, Sainte-Lucie, Sénégal, Soudan, Suriname, Togo, Ukraine, Uruguay, Venezuela et Zaïre. J'ai aussi le plaisir d'annoncer que Chypre, les Philippines, la Pologne et l'Union soviétique s'en sont portées coauteurs.

Le projet de résolution rappelle que 1986 a été proclamée Année internationale de la paix. Cette proclamation est à la base de toute une série d'activités et de programmes qui sont décrits dans le rapport du Secrétaire général (A/46/549). Ces activités et ces programmes se sont multipliés et ils ont suscité un intérêt accru de la part des Etats Membres de l'Organisation, d'organisations non gouvernementales, d'établissements universitaires, scientifiques et pédagogiques à tous les niveaux, ainsi que les particuliers qui souhaitent apporter leur coopération et leur assistance aux Nations Unies dans les efforts que déploie l'Organisation pour réaliser un des ses objectifs principaux, en l'occurrence la paix dans le monde.

Nous aimerions mettre l'accent sur le quatrième alinéa du préambule, dans lequel l'Assemblée générale pose le principe que la paix n'est pas seulement l'absence de guerre, mais que l'interdépendance et la coopération visant à favoriser le respect des droits de l'homme, le développement socio-économique, le désarmement, la protection de l'environnement et des écosystèmes et l'amélioration de la qualité de vie pour tous sont des éléments indispensables à l'établissement de sociétés pacifiques; tels sont les dividendes de la paix. L'Assemblée rappelle également que nous assistons tous aujourd'hui avec satisfaction à des transformations pacifiques et positives sans précédent dans de nombreux pays du monde.

Dans le dispositif de la résolution, l'Assemblée prend note du rapport présenté par le Secrétaire général et exprime sa satisfaction des multiples activités et programmes inspirés par les principes directeurs élaborés par le Secrétaire général et de la désignation par le Secrétaire général, comme

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

"messagères de la paix", d'organisations et de villes ayant contribué concrètement à la promotion de la paix. Elle se félicite du rôle important que joue le Groupe des études sur la paix du Département des affaires politiques et des affaires du Conseil de sécurité dans la promotion de la paix, du fait qu'il encourage les activités et l'échange de données concernant les questions liées à la paix entre des organisations non gouvernementales, établissements universitaires et scientifiques et villes du monde entier, et du fait qu'il favorise l'action menée pour renforcer l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de la paix. Elle se réjouit également des importantes transformations pacifiques qui ont eu lieu dans de nombreux pays du monde et ont entraîné des changements politiques et sociaux vers des systèmes plus démocratiques de gouvernement. Elle invite tous les secteurs de la communauté internationale à poursuivre leurs efforts en vue d'aider l'Organisation des Nations Unies à promouvoir la paix dans le monde. Enfin, elle demande au Secrétaire général d'inviter les Etats Membres et les organisations intéressées à lui faire connaître les activités qu'ils mènent à cette fin et de lui présenter, à sa quarante-huitième session, un rapport sur la question intitulée "Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde".

Ma délégation et les autres délégations qui parrainent ce projet de résolution destiné à rehausser les activités et programmes visant à promouvoir la paix dans le monde seront extrêmement reconnaissantes de l'appui que les Etats Membres apporteront à notre texte qui, nous l'espérons, sera adopté par consensus.

J'aimerais saisir cette occasion pour exprimer notre appui au projet de résolution A/46/L.18 qui sera bientôt présenté par le représentant de la Pologne. Son sous-titre montre qu'il y a diverses façons d'assurer la réalisation de la paix et de la stabilité dans le monde.

Nous sommes certains que l'option militaire n'est pas la seule possible, même si elle est d'une importance critique; mais nous devons favoriser la démocratie, la liberté, le développement, les ressources économiques et humaines et la protection de l'environnement, de façon à ce que la paix devienne une réalité.

Mme Castro de Barish (Costa Rica)

En conséquence, nous nous sommes félicités de cette initiative et nous nous sommes joints aux auteurs du projet de résolution intitulé "Contribution de l'Institut de la dynamique Est-Ouest aux programmes et activités en faveur de la paix dans le monde".

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, qui va présenter le projet de résolution A/46/L.18.

M. MROZIEWICZ (Pologne) (interprétation de l'anglais) : La promotion de la paix dans le monde peut prendre diverses formes. En plus des mesures de désarmement, certaines mesures pragmatiques peuvent favoriser la réalisation de notre objectif principal. C'est pourquoi la délégation polonaise est au nombre des auteurs du projet de résolution sur les programmes et activités en faveur de la paix dans le monde, qui vient d'être présenté par la représentante du Costa Rica. C'est aussi pourquoi nous avons l'honneur, au nom de l'Albanie, du Bélarus, de la Bulgarie, du Costa Rica, de la Tchécoslovaquie, de l'Estonie, de la France, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de la Roumanie, de l'Ukraine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Royaume-Uni et des Etats-Unis d'Amérique, de présenter au titre de ce point de l'ordre du jour le projet de résolution A/46/L.18 sur l'Institut de la dynamique Est-Ouest.

L'Institut a été créé aux Etats-Unis il y a deux ans à l'initiative de la Conférence organisée sur le thème "Résoudre les problèmes, définir les possibilités : un projet pour la paix" parrainée par les Nations Unies, qui s'est tenue au Siège en janvier 1989, à la suite de l'évolution spectaculaire de la situation Est-Ouest et des transformations survenues en Europe de l'Est, amorcées par les événements survenus en Pologne en 1989. L'Institut a pour but de favoriser l'élimination des barrières politiques et économiques entre les pays développés à économie de marché. Des progrès et des ajustements économiques accélérés sont d'une nécessité critique.

La mise au point de lignes directrices pour la formation à diverses techniques de gestion, à la pratique du droit, à la procédure parlementaire et à d'autres compétences professionnelles, tels sont les principaux domaines d'activité de l'Institut. L'Institut prépare actuellement divers types de programmes en consultation avec plusieurs universités de façon à élaborer un

M. Mroniewica (Pologne)

programme d'études complet devant permettre à des universités et à des organisations internationales de former des gestionnaires et des cadres. L'Institut conduira également, dans le cadre de la Décennie du droit international, un programme parallèle de formation à l'intention des parlementaires.

Dans le cadre de son programme pour les gestionnaires, l'Institut prendra des dispositions pour ouvrir ses stages au secteur privé. Ainsi, les activités de l'Institut de la dynamique Est-Ouest restent clairement dans le domaine de compétence de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu en particulier des intentions, exprimées à de nombreuses reprises, d'apporter un pragmatisme accru aux efforts de l'Organisation pour aider les Etats Membres intéressés à restructurer leurs économies.

M. Mroziewica (Pologne)

Conformément au projet de résolution, l'Assemblée reconnaît la transition vers des systèmes plus démocratiques qui est actuellement en cours dans de nombreux pays, ainsi que le fait qu'il appartient à notre organisation de faciliter ce processus. Dans ce contexte, dans l'un des alinéas du préambule, l'Assemblée générale souligne la nécessité de renforcer les liens politiques, sociaux et économiques entre tous les pays et toutes les régions du monde en encourageant les contacts, les échanges et le partage d'expérience et de connaissances.

Conformément au projet de résolution, l'Assemblée générale se félicite de la création de l'Institut et recommande également à l'Institut de tenir compte, dans ses activités, de la nécessité d'examiner les problèmes liés à la transition, afin de faciliter le réajustement et d'éviter ou d'atténuer ainsi les tensions qui risquent de saper la stabilité et la paix internationales. Dans le projet de résolution, l'Assemblée espère que l'Institut recevra le plus large soutien possible sous forme de contributions volontaires faites par les particuliers et le secteur privé.

Le projet de résolution n'a aucune incidence financière sur le système des Nations Unies. Je forme le vœu qu'il sera adopté sans être mis aux voix.

Mme KODIKARA (Philippines) (interprétation de l'anglais) : Au moment où nous prenons la parole dans cette salle consacrée à la promotion de la paix dans le monde, une autre conférence de paix se tient en ce moment même à Madrid pour tenter de résoudre le conflit de longue date arabo-israélien. Il y a une semaine, la Conférence de Paris sur le Cambodge achevait ses travaux par la signature d'accords de paix qui définissent et garantissent un règlement politique d'ensemble du conflit cambodgien. Les accords auxquels sont parvenus en septembre dernier à New York le Gouvernement d'El Salvador et le Frente Farabundo Martí para la Liberacion Nacional ont été un pas de plus vers la paix en Amérique centrale. Quelques mois auparavant les Etats baltes recouvraient la paix et l'égalité souveraine avec les Etats voisins. Ces événements et d'autres faits positifs, bien qu'en nombre limité, se sont inscrits dans le droit fil des changements tout à fait spectaculaires intervenus dans les relations entre superpuissances durant ces dernières années. Ainsi, la fin de la guerre froide a rapproché les perspectives de paix mondiale.

Mme Kodikara (Philippines)

Avec bien des raisons de se réjouir, les distingués orateurs venus de tous les coins du monde ont, de cette tribune, chanté les louanges en déployant toute leur éloquence de l'aube d'une ère nouvelle, d'un nouvel ordre mondial. Les "dividendes de la paix" ont donné lieu à toutes sortes de supputations.

Mais, comme l'a noté le Secrétaire général dans son rapport sur ce point de l'ordre du jour,

"La fin de la guerre froide ... n'a pas créé un monde pacifique."

(A/45/549, par. 36).

Une raison explique cet état de fait : nous ne pouvons récolter que ce que nous avons semé. Il ne saurait y avoir de dividendes de la paix qu'à moins d'avoir investi dans la paix.

Tout comme les investissements économiques, l'instauration et le maintien de la paix comportent des risques, et il faut parfois attendre longtemps les retombées de ces investissements. Mais il est encourageant de noter que les chemins de la paix sont tels qu'aucun geste de paix n'est trop petit pour perdre sa signification, de même qu'aucun effort de paix n'est assez grand au point de devenir impossible.

Pour célébrer cette année la Journée internationale de la paix, la Présidente Corason Aquino a proclamé la semaine du 7 au 14 septembre Semaine des jouets de paix au Philippines. Ce n'est pas tant pour alléger les rigueurs de l'instauration de la paix que pour inciter notre jeunesse à ne pas s'amuser avec des jouets évoquant des armes et à la préparer ainsi à un avenir sans violence. De même, dans le cadre de la Journée internationale de la paix, l'archevêque de Manille a adressé une lettre pastorale à toutes les églises dans laquelle il les invitait à organiser des cérémonies d'illumination de cierges le 17 septembre.

Afin de promouvoir la paix et la réconciliation nationale dans la justice aux Philippines, des efforts de négociations se poursuivent entre notre gouvernement et les éléments égarés de notre société. Récemment des officiers de l'armée, accusés de complicité dans les coups d'Etats avortés contre l'autorité constitutionnelle, ont été libérés afin d'encourager leurs dirigeants à ne plus recourir dans l'avenir à la violence. Au niveau des provinces, des pourparlers sont activement menés avec les insurgés de gauche.

Mme Kodikara (Philippines)

Le nouveau gouvernement de la région autonome du sud des Philippines bénéficie de toute l'aide nécessaire et de fonds provenant de nos faibles ressources afin qu'il puisse encourager la paix et le développement. L'ancienne Première Dame et sa famille ont été autorisées à revenir dans le pays.

Ces investissements en faveur de la paix et d'autres encore font courir, sans aucun doute, des risques à notre pays. Mais les défis à une paix durable ne peuvent être relevés et surmontés que si on y fait franchement face. La cause de la paix, après tout, n'est pas pour les êtres timorés. Une paix durable n'est possible que si elle est recherchée avec une volonté implacable.

Ma délégation s'est associée au Costa Rica et aux autres auteurs du projet de résolution A/46/L.15, et appuie également le projet de résolution A/46/L.18, présenté par le représentant de la Pologne, avec l'espoir que l'Assemblée les adoptera par consensus, car nous estimons que les efforts de paix seront plus efficaces que toute solution de rechange.

Si les rumeurs de guerre ont dans le passé réussi à entraîner des combattants réticents dans des affrontements tragiques, alors il est tout à fait possible que les gestes de paix triomphent en amenant les peuples raisonnables à la table des négociations. Le message de la paix est universel, et le promouvoir est toujours une expérience à partager.

M. SIDOROV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : Une particularité importante de la question dont nous sommes saisis réside dans le fait qu'elle vise à mobiliser plus avant les efforts de la communauté internationale pour construire un nouvel ordre mondial qualitativement différent. La délégation soviétique a étudié attentivement le rapport du Secrétaire général (A/46/549) dont il ressort clairement que les efforts d'établissement de la paix entrepris au niveau des gouvernements sont complétés avec succès par des efforts parallèles des organisations non gouvernementales et des milieux sociaux et scientifiques dans le cadre des mesures propres à renforcer l'ordre mondial. Ces programmes et activités, ainsi qu'il ressort à la lecture du rapport, sont entrepris dans toutes les régions du monde.

A notre avis, le projet de résolution A/46/L.15, qui a été présenté par la représentante du Costa Rica, reflète comme il convient l'urgence de la poursuite des efforts pour aider l'Organisation des Nations Unies dans son œuvre d'instauration de la sécurité mondiale.

Le projet de résolution A/46/L.18, présenté par la Pologne, a trait à la contribution de l'Institut de la dynamique Est-Ouest s'agissant d'aider sur le plan pratique les sociétés en transition à mettre en place leurs institutions démocratiques et leurs mécanismes de marché. Il ressort très clairement de ce projet de résolution que pour édifier un ordre mondial juste et fiable, il faut une coopération internationale dans le domaine du développement socio-économique et que tous les membres de la communauté mondiale y contribuent en multipliant les contacts et en échangeant expériences et connaissances.

Etant donné la teneur de ces deux projets de résolution, l'Union soviétique s'en est portée coauteur et espère qu'ils seront appuyés par tous.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les projets de résolution dont elle est saisie.

Tout d'abord, l'Assemblée générale va prendre une décision sur le projet de résolution A/46/L.15, intitulé "Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde". On vient de m'informer que la Côte d'Ivoire a été ajoutée à la liste des auteurs.

Le Président

Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/46/L.15 à l'unanimité?

Le projet de résolution est adopté (résolution 46/14).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va maintenant prendre une décision sur le projet de résolution A/46/L.18, intitulé "Contribution de l'Institut de la dynamique Est-Ouest aux programmes et activités en faveur de la paix dans le monde". On m'informe que le Guatemala et El Salvador ont été ajoutés à la liste des auteurs.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/46/L.18?

Le projet de résolution est adopté (résolution 46/15).

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent expliquer leur position sur les résolutions qui viennent d'être adoptées. Je me permets de leur rappeler que, conformément à la décision 34/401, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et doivent être faites par les délégations de leur place.

M. **HIENSCH** (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, je voudrais faire quelques commentaires sur la résolution concernant les "Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde", que l'Assemblée générale vient d'adopter par consensus.

Qu'il me soit permis tout d'abord de rappeler le plein appui que la Communauté européenne et ses Etats membres ont toujours donné aux objectifs de l'Année internationale de la paix.

Cependant, la Communauté européenne et ses Etats membres ont des réserves sur certains aspects de la résolution qui nous occupe. Comme ils l'ont déjà fait en d'autres occasions, la Communauté européenne et ses Etats membres estiment de leur devoir d'appeler une fois de plus l'attention de l'Assemblée générale sur les directives relatives aux années internationales, établies en 1980, lesquelles ne sont respectées ni par la résolution 44/11 de l'Assemblée générale ni par la résolution qui vient d'être adoptée. Il semble que les craintes de la Communauté européenne et de ses Etats membres soient confirmées par l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'un

M. Hienach (Pays-Bas)

point intitulé "Programmes et activités en faveur de la paix dans le monde", ce qui revient à prolonger un exercice qui aurait dû s'achever au cours de l'année en question, c'est-à-dire à la fin de 1986.

De plus, la Communauté européenne et ses Etats membres souhaitent signaler que le paragraphe 3 du dispositif de la résolution fait référence au Groupe des études sur la paix de l'Organisation des Nations Unies auquel est confié, semble-t-il, le suivi de l'Année internationale de la paix. La Communauté européenne et ses Etats membres doutent de la nécessité ou de l'utilité d'une telle structure dans la mesure où la promotion de la paix dans le monde est la raison même de l'existence de l'Organisation des Nations Unies. D'un point de vue purement administratif, il semble stérile de confier au Groupe des études sur la paix des tâches aussi délicates et variées que celles mentionnées au paragraphe 3 de la résolution.

Nous devons insister en réitérant ces réserves pour qu'elles puissent être prises en compte dans la rédaction du rapport que le Secrétaire général, au paragraphe 6 de la résolution, est prié soumettre. Cependant, dans un souci d'assurer la paix, de renforcer la sécurité internationale et de résoudre les conflits par des moyens pacifiques, les délégations au nom desquelles j'ai l'honneur de parler se sont ralliées au consensus bien qu'elles aient de sérieuses réserves sur la résolution que nous venons d'examiner.

Mme SKYMOEN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Au nom des cinq pays nordiques - Danemark, Islande, Finlande, Suède et Norvège - je tiens à dire que bien que nous nous soyons ralliés au consensus sur la résolution, nous avons des réserves sur certains éléments du texte. A cet égard, les pays nordiques partagent la position que vient d'expliquer le représentant des Pays-Bas au nom des Etats membres de la Communauté européenne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Nous avons ainsi achevé l'examen du point 22 de l'ordre du jour.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'anglais) : Comme vous le savez tous, je mène actuellement de vastes consultations avec toutes les délégations. L'un des sujets que nous allons examiner est la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale. A propos de ces discussions, je serais profondément reconnaissant aux délégations si, avant d'inscrire un point à l'ordre du jour ou de présenter un projet de résolution quelconque, elles se demandaient sérieusement si le prestige, l'autorité et l'efficacité de l'Assemblée générale s'en trouveraient renforcés. Une résolution implique beaucoup de travail pour l'Assemblée, pour le Secrétariat et pour tous les gouvernements des pays Membres. Si nous pouvions parvenir à un objectif autrement que par une résolution, nous devrions contribuer à atteindre les objectifs des consultations que je mène actuellement.

POINT 137 DE L'ORDRE DU JOUR

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/578)

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Le rapport du Secrétaire général concernant les organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social et les domaines connexes a été distribué ce matin sous la cote A/46/578.

M. KUFUOR (Ghana) (interprétation de l'anglais) : Le Groupe des 77 a manifesté de diverses manières son attachement au processus de restructuration de l'Organisation des Nations Unies visant à la rendre plus efficace dans l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées par les Etats Membres aux termes de la Charte. Nous avons lancé plusieurs propositions de réforme dans les domaines économique et social. Une initiative récente a conduit à l'adoption par consensus, par l'Assemblée générale, de la résolution 45/264 du 13 mai 1991. Dans cette résolution, l'Assemblée générale est convenue d'un certain nombre de mesures de réforme portant sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil économique et social, mesures qui, nous l'espérons, renforceront le prestige, l'autorité et l'efficacité du Conseil, notamment en ce qui concerne son rôle de coordination.

La résolution énonçait un programme d'application du travail de restructuration. Conformément à cette résolution, l'Assemblée générale a

M. Kufuor (Ghana)

décidé d'entreprendre, à la présente session, l'examen de son dispositif subsidiaire ainsi que de celui du Conseil économique et social. Cet examen devrait être considéré comme une nouvelle étape dans le processus de restructuration et de revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, processus entrepris à la suite de cette résolution.

Nous devons nous rappeler le but général du travail de restructuration qui consiste à :

"rendre le mécanisme intergouvernemental de l'Organisation plus performant dans les domaines économique et social et les domaines connexes de sorte qu'il soit mieux à même de renforcer la coopération économique internationale et d'aider au développement des pays en développement."

(Résolution 45/177)

À cet égard, nous tenons à souligner que les mandats et priorités des organes subsidiaires, qui leur sont conférés par l'Organisation des Nations Unies, restent valables et doivent être préservés. Le travail de restructuration n'a donc pas pour objet de modifier les mandats ou l'ordre des priorités des organes subsidiaires, mais plutôt d'améliorer l'efficacité et l'exécution des programmes de ces organes. Dans la plupart des cas, la restructuration entraînera le renforcement des organes intéressés. Par exemple, il est clair qu'il est nécessaire de renforcer les commissions économiques régionales, et notamment celles qui sont situées dans les pays en développement.

Une telle tâche n'est guère facile, certes, puisque près de 150 organes subsidiaires doivent faire l'objet de ce travail de restructuration. La Commission spéciale du Conseil économique et social a consacré un temps et un effort considérables à l'examen de toute la gamme des organes subsidiaires et, au cours de ce processus, a acquis une connaissance approfondie de leur organisation et de leur fonctionnement. Toutefois, elle n'a malheureusement pas été en mesure de convenir d'une recommandation quelconque à formuler. Néanmoins, le Groupe des 77 croit que l'esprit de réforme est encore parmi nous et que, forts de l'expérience de la Commission spéciale, nous devrions faire un travail positif en tirant parti des connaissances acquises et en évitant les écueils qui ont fini par en avoir raison.

M. Aducci (Ghana)

Comme dans le cas de la Commission spéciale, il nous semble que nous n'avons pas le temps d'entreprendre un examen de tous ces organes au cours de la présente session. Toutefois, si nous voulons respecter notre mandat, nous ne pouvons adopter une approche improvisée ou particulière et nous concentrer sur un certain nombre d'organes choisis au hasard à des fins de restructuration. Notre approche doit être générale pour être cohérente. Nous pensons que des critères d'ensemble devraient être mis au point pour permettre d'évaluer le travail de tous les organes subsidiaires.

Même si nous ne sommes pas en mesure d'examiner tous les organes subsidiaires à la présente session, nous devrions avoir l'assurance que les organes qui n'ont pas été examinés seront évalués sur la base des critères originaux. Toutefois, ces critères devraient être appliqués avec souplesse, étant donné que les particularités de certains organes pourraient justifier certaines exceptions. Mais la nécessité de telles exceptions devrait être clairement démontrée. Notre travail deviendrait ainsi systématique et cohérent. Un calendrier devrait être convenu pour l'examen de tous les organes subsidiaires dans le cadre d'un accord d'ensemble concernant la poursuite du processus de restructuration.

Tous les principes convenus dans la résolution 45/264 seront évidemment applicables. Cependant, je tiens à souligner l'importance du principe 3 c), qui est le suivant :

"La volonté politique est une condition sine qua non du développement de la coopération internationale. Les buts socio-économiques de l'Organisation des Nations Unies demeureront irréalisables en l'absence de la volonté politique requise de tous les Etats;" (A/RES/45/264, p. 3)

M. Kufuor (Ghana)

La manière dont le système des Nations Unies dans son ensemble s'acquitte de ses responsabilités, que ce soit efficacement ou non, dépend dans une large mesure de ce que les Etats Membres lui permettent de faire, et en général cela reflète les valeurs et les politiques des premiers rôles. Une analyse soignée des organes qui de l'avis des pays développés ont besoin d'une restructuration, révélera que ces mêmes pays développés n'ont pas participé activement aux travaux de ces organes, et, en tant que premiers rôles, leur absence a eu une incidence sur les travaux et les résultats de ces organes. On ne peut par exemple pas discuter sérieusement aux Nations Unies de la science et de la technologie au service du développement sans la participation des pays industrialisés. C'est pourquoi nous tenons à souligner qu'une volonté politique doit être manifestée par tous dans tout le processus de restructuration et au-delà.*

Je voudrais préciser une question relative au nouveau Conseil économique et social une fois réformé. Conformément à la résolution 45/264 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social à sa session d'organisation choisira les thèmes devant faire l'objet d'un débat de haut niveau et d'un travail de coordination. Quelles que soient les contributions qui pourraient provenir des autres organes du système des Nations Unies, elles doivent faciliter le processus de décision du Conseil et à cet égard ne peuvent être considérées comme définitives. Une décision définitive sera prise par le Conseil économique et social lui-même à sa session d'organisation.

Le Groupe des 77 tient à assurer de sa coopération et de son appui le Président lorsqu'il s'acquittera de ses responsabilités relatives à ce point. Nous ferons preuve comme toujours, d'une attitude constructive.

M. MAJCOB (Pays-Bas) (interprétation de l'anglais) : La question que je vais aborder aujourd'hui au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres est urgente, et demeure en même temps délicate. La restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et dans les domaines connexes, doivent être poursuivies par l'adoption de mesures décisives et positives, et nous devons examiner soigneusement tous ensemble dans le cadre d'un dialogue ouvert la meilleure manière de progresser.

* M. Pennaneach (Togo), Vice-Président, assume la présidence.

M. Majoor (Pays-Bas)

Cette question est urgente parce que nous devons tirer parti de l'élan actuel. Il est probable que jamais auparavant une telle confiance n'a été placée dans les Nations Unies que maintenant. L'Ouest et le Sud et l'Est veulent mieux utiliser le système des Nations Unies. Cette question est sensible et délicate parce que la restructuration et la revitalisation des secteurs économiques et sociaux ne sont pas des idées nouvelles, mais elles n'ont pas toujours été marquées par des succès. La Commission spéciale a analysé et examiné à fond le fonctionnement du système des Nations Unies dans les domaines social et économique, mais n'a pas été en mesure de faire des propositions concrètes. Nous pensons, néanmoins, que le travail de la Commission spéciale a été utile, de même que les discussions qui ont suivi, tout d'abord au Conseil économique et social et plus tard à la session de l'Assemblée générale.

Ces discussions ont contribué à une meilleure compréhension du fonctionnement du système des Nations Unies dans ces domaines et ont servi de point de départ à beaucoup de bonnes idées qui sont de plus en plus d'actualité. Elles ont également entraîné des améliorations concrètes, en particulier dans le fonctionnement du Conseil économique et social, mais elles ont atteint leur apogée avec l'adoption de la résolution 45/264 à la reprise de l'Assemblée générale, au mois de mai dernier. Nous considérons que le résultat de cette reprise de la session a constitué un pas en avant important dans ce processus.

Tout cela a contribué à instaurer une nouvelle confiance et la conviction que nous pouvons et que nous devons mettre les Nations Unies dans une position où elles peuvent relever les défis d'aujourd'hui, et ceux de demain aussi. Les peuples ont placé de grands espoirs dans les Nations Unies et veulent qu'elles jouent un rôle actif dans l'instauration d'un nouvel ordre mondial, un ordre qui comprendra aussi les domaines économique et social. Pour atteindre cet objectif, nous devons adapter les structures des Nations Unies et revitaliser la manière dont nous y traitons certaines questions.

La reprise de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale a été marquée par trois grands succès à cet égard. Tout d'abord, les principes et les directives fondamentaux pour le processus de restructuration et de revitalisation ont été définis. Deuxièmement, un accord a été obtenu sur une

M. Majoor (Pays-Bas)

série de mesures grâce auxquelles un Conseil économique et social plus cohérent et plus thématique a été créé, au centre duquel se tiendra un dialogue approfondi et de haut niveau sur de grandes questions politiques dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Troisièmement, un ordre du jour ouvert et un calendrier rationnel ont été élaborés allant jusqu'à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, quant aux mesures à prendre à l'avenir pour la restructuration et la revitalisation dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

L'Assemblée générale à cette session devrait examiner la situation des organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée, en vue d'une restructuration et d'une revitalisation éventuelles et de l'amélioration de leurs responsabilités en ce qui concerne la présentation des rapports, afin d'éviter tout double emploi.

Il a été convenu que cet examen devrait être fondé, notamment, sur les critères suivants. D'abord, il faudrait veiller à ce que l'exécution du programme par un organe subsidiaire réponde aux besoins des Etats Membres et qu'il soit conforme aux buts et priorités des Nations Unies dans les domaines économique et social. Deuxièmement, les mêmes principes et directives de base nécessaires au renforcement de l'efficacité du dispositif subsidiaire comme le prévoit la résolution 45/264 devraient être appliqués. Troisièmement, la fusion des fonctions très techniques d'organes subsidiaires et de groupes d'experts par le Conseil économique et social devrait être évitée. Enfin, il faudrait veiller à ce que le dispositif subsidiaire dans les domaines économique et social et les domaines connexes puisse fournir des recommandations et des conseils judicieux, contribuant sans les remplacer, aux débats et aux décisions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire général a été prié de fournir à l'Assemblée générale à cette session des renseignements pertinents, y compris des renseignements sur le statut des organes subsidiaires et leurs procédures d'établissement de rapports, afin de faciliter l'examen des organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Nous voudrions exprimer notre reconnaissance au Secrétariat pour les renseignements qu'il nous a fournis.

M. Major (Pays-Bas)

Pendant la dernière session d'été du Conseil économique et social en juillet 1991, la dernière session tenue sous cette forme, un échange de vues préliminaire a eu lieu sur l'application de la résolution 45/264 de l'Assemblée générale. Dans notre déclaration faite au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, un certain nombre d'observations ont été faites en ce qui concerne la restructuration du dispositif subsidiaire. Nous avons noté en particulier que de nombreux organes subsidiaires fonctionnent assez bien et qu'il n'est par conséquent pas nécessaire de procéder à une révision complète de tous les organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

Nous avons également indiqué clairement que la restructuration n'a pas pour objet d'éliminer l'examen des questions particulières, mais qu'au contraire, elle doit accorder une attention plus soutenue et se concentrer davantage sur ces questions afin d'accroître la capacité du système des Nations Unies à traiter ces questions de façon efficace. Nous avons observé que la restructuration devrait porter sur les questions qui doivent être traitées plus efficacement et sur les organes qui, de l'avis général n'accomplissent pas les tâches pour lesquelles ils ont été créés. Enfin, nous avons admis que des avis d'experts de haut niveau et que des recommandations pertinentes dans le domaine politique sont nécessaires au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale pour mieux comprendre les questions, élaborer des politiques communes et convenir de l'action à entreprendre.

M. Majoor (Pays-Bas)

Au cours du même débat au Conseil économique et social, la communauté européenne et ses Etats membres ont inscrit sur une liste non exhaustive quatre sujets particuliers qui mériteraient d'être traités de façon plus approfondie aux Nations Unies : les ressources naturelles; les sources d'énergie nouvelles et renouvelables; la science et la technique pour le développement; la coopération technique entre les pays en développement. D'autres délégations ont évoqué la question de l'alimentation et en particulier le rôle du Conseil mondial de l'alimentation à cet égard.

On peut envisager différentes options permettant d'améliorer la manière dont les Nations Unies abordent ces questions. Au niveau intergouvernemental, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, en tant qu'organes de la Charte, sont responsables de la politique d'ensemble du système en ce qui concerne ces questions. Ces politiques pourraient être étudiées, sur une base biennale, en un lieu approprié et dans le cadre d'un point pertinent de l'ordre du jour. Une autre possibilité consisterait à consacrer ponctuellement une partie des travaux de coordination du Conseil économique et social à un examen des autres activités du système des Nations Unies dans un ou plusieurs domaines particuliers. Il serait également souhaitable, selon l'importance revêtue par une question donnée, que le Conseil économique et social ou l'Assemblée générale, à un moment donné, y accordent une attention particulière dans le cadre d'une discussion de haut niveau.

Nous pensons que les discussions au sein du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale devraient être principalement axées sur les activités du système des Nations Unies dans différents domaines; sur la coordination entre les organismes des Nations Unies intéressés; et sur la promotion d'échanges internationaux en ce qui concerne les aspects particuliers des questions à l'étude. Elles devraient permettre de déterminer les directives générales à donner aux organes d'experts dans les différents domaines ainsi que les structures d'appui du Secrétariat eu égard à leurs programmes de travail. Le Conseil économique et social et l'Assemblée générale pourraient également adresser des demandes expresses aux organes experts afin que ces derniers contribuent aux débats des conférences organisées par les Nations Unies et autres réunions de haut niveau.

M. Majoor (Pays-Bas)

Pour ce qui est des experts, il est admis par tous que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale ont besoin de l'avis d'experts très qualifiés pour avoir une meilleure approche des questions étudiées. Ces avis devraient être étayés par des analyses approfondies et des recommandations ou options pertinentes de politique générale permettant d'orienter les futurs travaux des Nations Unies sur lesdites questions.

En ce qui concerne la question de la science et de la technique au service du développement, nous proposons que le Comité des sciences et de la technique au service du développement soit transformé en un organe d'experts sur la base de l'actuel Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement. Pour ce qui est de la question des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, nous suggérons que le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables soit également transformé en un organe d'experts utilisant les dispositifs dont il dispose actuellement en matière d'experts.

Ces organes d'experts qui feraient rapport, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à l'Assemblée générale devraient axer leurs fonctions sur la politique destinée à promouvoir la coopération internationale dans les domaines de la science et de la technique au service du développement et des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, par exemple en encourageant l'organisation de séminaires et de stages sur des questions prioritaires, en dispensant des conseils sur la politique générale à suivre par l'intermédiaire de leurs rapports sur les sujets les plus importants - notamment aux pays en développement - et en fournissant des données aux délibérations des Nations Unies sur des questions où la science et la technique au service du développement ou sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ont un rôle important à jouer. Les organes d'experts devraient comprendre un nombre limité de spécialistes. Ces experts devraient être de qualité exceptionnelle, être au fait de la coopération internationale dans les domaines de la science et de la technique au service du développement et des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et avoir une ligne d'action bien précise.

La composition des organes d'experts devrait garantir un niveau de compétence suffisamment représentatif en ce qui concerne les thèmes à examiner

M. Majoor (Pays-Bas)

de sorte que l'échange de connaissances et d'expérience puisse se faire tout en s'assurant que le travail de l'organe d'experts soit conforme aux besoins et aux intérêts des pays en développement. Les experts pourraient être désignés par le Secrétaire général, pour une durée déterminée, à l'issue de consultations appropriées.

Pour ce qui est de la question des ressources naturelles, nous proposons la dissolution du Comité des ressources naturelles. Les avis d'experts sur les trois grands domaines dont est chargé le Comité - l'eau, l'énergie et les ressources minérales - devraient être présentés ailleurs, dans le système des Nations Unies. Les avis d'experts sur les minéraux peuvent être obtenus notamment du Comité des produits de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, étant donné que ce Comité s'occupe également des minéraux. Les avis d'experts concernant la mise en valeur des ressources en eau pourraient émaner du Programme des Nations Unies pour l'environnement et peut-être du Département de la coopération technique pour le développement, des commissions économiques régionales et autres organes similaires compétents. Les avis d'experts concernant divers aspects de l'énergie pourraient s'ajouter au mandat d'un organe d'experts chargé des ressources d'énergie nouvelles et renouvelables.

La question de la coopération technique entre les pays en développement devrait, à notre avis, incomber au Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement. Le PNUD devrait, tous les deux ans, consacrer une partie de la réunion de son conseil d'administration à l'étude de cette question et en rendre compte au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Cette procédure devrait être mise en oeuvre lorsque le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement aura procédé à un examen du Plan d'action de Buenos Aires et se sera assuré que la stratégie actuelle de coopération technique entre les pays en développement est bien établie et appliquée comme il se doit.

En ce qui concerne l'alimentation, nous souhaitons que le Secrétaire général entreprenne une étude sur la relation entre le Conseil mondial de l'alimentation et les organes directeurs de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial.

M. Majoor (Pays-Bas)

Enfin, compte tenu de ces suggestions, des ajustements appropriés devraient être apportés aux structures du Secrétariat afin de refléter ces changements et de veiller à ce que les organes d'experts existant au sein du Secrétariat de Nations Unies soient renforcés de manière à améliorer la qualité de la production. Si elles étaient acceptées, les suggestions ainsi faites pour le fonctionnement de certains organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale constitueraient un nouveau pas important sur la voie du processus de restructuration et de revitalisation. Ce ne serait certes qu'un pas supplémentaire étant donné que la question plus générale du chevauchement existant dans les programmes des Deuxième et Troisième Commissions ainsi que du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED sera examinée à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Nous souhaitons vivement participer, avec d'autres, à l'examen de cette question et espérons que les consultations pourront commencer dans un avenir proche sur la base de propositions concrètes.

M. KAARIA (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Au nom des cinq pays nordiques - Danemark, Islande, Norvège, Suède et Finlande - j'ai l'honneur de prendre la parole pour aborder l'importante question de la restructuration et de la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

La Déclaration sur la coopération économique internationale et la nouvelle Stratégie du développement international reconnaissent le rôle important qui revient aux Nations Unies et aux institutions spécialisées pour faciliter la coopération internationale dans les domaines économique et social. Cependant, selon un avis largement partagé, le système des Nations Unies, dans ces domaines, ne réagit pas comme il se doit et n'oeuvre pas avec l'efficacité voulue face aux grands problèmes et aux défis qui se posent à l'humanité.

M. Kärriä (Finlande)

Les pays nordiques s'intéressent vivement au renforcement la coopération, notamment par le truchement des Nations Unies. En tant que principaux donateurs au système des Nations Unies, si l'on considère la contribution par habitant, nous avons une obligation, surtout envers nos contribuables, de garantir l'efficacité et l'impact des activités de l'Organisation. Voilà pourquoi nous nous sommes réjouis de l'accord intervenu au printemps dernier, à l'initiative du Groupe des 77, visant à lancer une réforme dans le domaine économique et social. La résolution 45/264 donne un large éventail de questions liées au processus de réforme et un calendrier pour l'examen de certains aspects de ces réformes.

Il a été décidé qu'à sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale examinerait les organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans le but d'en assurer éventuellement la restructuration et la revitalisation. En outre, il y aurait lieu d'examiner les responsabilités et les procédures de ces organes, afin d'éviter les doubles emplois.

Comme il est dit dans le document de discussion soumis par les pays nordiques à la reprise de la session au printemps dernier, notre objectif dans ce processus de réforme continue d'être d'accroître l'efficacité des Nations Unies dans le domaine économique et social. Cet objectif ne saurait être atteint que si toute l'Organisation participe à ce processus de réforme. Les rôles et les tâches respectifs des divers organes des Nations Unies doivent être mieux définis si l'on veut atteindre la complémentarité et la cohérence voulues pour leur ensemble. Il serait donc difficile d'aborder la question qui nous occupe à cette quarante-sixième session sur la réforme des organes subsidiaires, sans esquisser notre pensée sur l'Organisation dans son ensemble : la réforme d'une partie du système se répercute nécessairement sur ses autres parties.

Passant en revue les organes subsidiaires, nous devons examiner en détail la division du travail et la délégation des pouvoirs entre l'Assemblée générale et ses principales commissions, le Conseil économique et social et ses mécanismes subsidiaires. Je voudrais parler du tableau du système hiérarchique, que les pays nordiques ont déjà dressé au cours du débat général au Conseil économique et social en juillet dernier. Les trois niveaux

M. Kaaria (Finlande)

fonctionnels de cette hiérarchie sont le niveau politique, le niveau des prises de décisions et le niveau consultatif et opérationnel.

La fonction politique de l'Assemblée générale s'étend aux domaines économique et social. Son rôle devrait être renforcé pour donner le plus grand poids politique possible à ses décisions. Dans notre document de discussion pour la reprise de session, ainsi que dans notre déclaration au Conseil économique et social et dans d'autres contextes aussi, nous avons indiqué les moyens propres à accroître l'impact économique et social des décisions de l'Assemblée générale. Pour l'essentiel, il s'agit de limiter les décisions au niveau le plus élevé aux seules questions d'importance décisive. Les messages de cet organe devraient être entendus et ses décisions devraient influencer les décideurs aussi bien aux gouvernements que dans d'autres institutions.

Le Conseil économique et social représente le niveau responsable, qui traite non seulement de la coopération économique internationale mais aussi des politiques nationales et sectorielles dans les domaines où les Nations Unies possèdent l'expertise nécessaire. Il pourrait aussi guider les travaux de ses organes pour leur donner des conseils ou leur faire des recommandations dans des domaines ou sur des questions, selon le cas. Le Conseil économique et social devrait de plus fournir une coordination centralisée aux activités opérationnelles du système des Nations Unies afin qu'elles soient clairement liées aux politiques prioritaires dans les domaines où l'Organisation a un avantage comparatif de fonctionnement.

S'agissant du travail du Conseil économique et social, l'accent doit être mis sur les pays en développement. Toutefois, comme les politiques et les choix des pays industrialisés ont une répercussion majeure sur l'environnement économique mondial et sur les progrès des pays en développement, le Conseil devrait également traiter de ces politiques. Un exemple encourageant de cette tendance a été la discussion officieuse, cet été, sur l'impact des relations Est-Ouest sur l'économie mondiale.

La résolution 45/264 est un point de départ utile pour passer en revue les organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Elle nous fournit des directives pour veiller à ce que les programmes exécutés par un organe subsidiaire répondent aux besoins des Etats

M. Kaaria (Finlande)

Membres dans un domaine où les Nations Unies exercent une influence considérable. Nous voudrions de plus que les fonctions hautement techniques des organes subsidiaires et des groupes d'experts ne soient pas assumées par le Conseil économique et social lui-même.

De plus, la résolution 45/264 nous donne des directives pour veiller à ce que les mécanismes subsidiaires soient renforcés afin qu'ils soient en mesure de fournir des recommandations et des avis valables au Conseil économique et social et à l'Assemblée générale. Le travail des organes subsidiaires devrait compléter les fonctions politiques et les prises de décisions, et non pas se substituer à elles. Ces paramètres qui sont énoncés dans la résolution concordent bien avec les idées des pays nordiques et avec le schéma dont j'ai esquissé les grandes lignes.

Une condition préalable pour atteindre ces objectifs est une communication réciproque entre le Conseil économique et social et l'Assemblée générale, d'une part, et leurs organes subsidiaires d'autre part. Afin que les experts soient prêts à donner leurs conseils et à faire leurs recommandations, les organes subsidiaires devraient recevoir suffisamment de directives et d'avis sur les questions et dans les domaines dont s'occupent le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. En même temps, les organes subsidiaires devraient avoir suffisamment de souplesse et de liberté pour se montrer novateurs et tournés vers l'avenir dans leur travail.

Etant donné le niveau hiérarchique des responsabilités aux Nations Unies, il ne semble guère nécessaire que les organes subsidiaires soient politiques, de par leur caractère ou leur fonction. Il est rare qu'il soit nécessaire de discuter en détail de questions politiques à ce niveau. L'un des objectifs principaux de l'examen, pour ce qui est de savoir si les organes subsidiaires devraient être des organes d'experts ou des organes intergouvernementaux, serait donc de rechercher les moyens d'accroître leur expertise. Cette expertise devrait être un moyen de faire en sorte que les questions de fond concrètes soient présentées, analysées et soumises aux organes de prise de décisions des Nations Unies.

Le rapport du Secrétaire général englobe tout l'éventail des organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale. Ils sont très nombreux et la tâche paraît écrasante. Mais les pays nordiques

M. Kaaria (Finlande)

estiment qu'il importe de conserver l'élan du processus commencé en mai et de tenter de nous en tenir au calendrier sur lequel nous étions convenus. Afin d'avoir suffisamment de temps pour étudier les organes individuels, il serait peut-être recommandé de commencer par un nombre d'organes limité et décider d'un calendrier pour la suite de l'examen. L'examen fructueux d'une poignée d'organes subsidiaires serait un encouragement et renforcerait la confiance dans le processus de réforme.

M. Kaaria (Finlande)

Dans notre document de discussion, nous proposons que les organes suivants soient examinés et nous espérons qu'ils pourront constituer un groupe d'organes avec lequel le travail pourra commencer : le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables; le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement; le Comité des ressources naturelles; et le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement.

Sans entrer en ce moment dans de plus amples détails en ce qui concerne l'examen lui-même, permettez-moi de vous assurer que les pays nordiques sont prêts à participer de façon constructive à toute réunion plus officielle qui étudierait ce projet plus en détail.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de présenter à l'Assemblée générale quelques idées des pays nordiques concernant les activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement, qui font partie des mécanismes subsidiaires. Nous avons déjà présenté ces idées dans le contexte du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Conseil économique et social.

Les pays nordiques ont créé il y a trois ans ce que nous appelons le projet nordique des Nations Unies, en tant que contribution de nos pays au renforcement des activités des Nations Unies dans les domaines économique et social, plus particulièrement dans le cadre de leurs activités opérationnelles. Nous voyons un lien étroit entre ce projet et le processus de réforme en cours. Le rapport final du projet avait été présenté à New York en mai 1991 et, par la suite, transmis par les ambassades des pays nordiques à leurs pays hôtes.

Les conclusions les plus importantes des gouvernements nordiques eu égard au renforcement des secteurs économique et social peuvent se résumer aux idées suivantes : premièrement, la nécessité d'une instance de haut niveau où les Etats Membres pourraient discuter des questions de développement et donner des directives de politique générale aux activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement; deuxièmement, la nécessité d'une direction plus efficace des activités opérationnelles des Nations Unies pour fournir aux organisations concernées l'appui nécessaire et les directives

M. Kaaria (Finlande)

voulues d'une façon continue; et troisièmement, la nécessité d'améliorer le système de financement des activités opérationnelles des Nations Unies afin de répondre aux besoins actuels et à venir de manière plus stable et plus équitable.

Les pays nordiques proposent donc que ces aspects des activités opérationnelles soient inclus en tant que partie intrinsèque du processus de réforme dans les domaines économique et social. Pour ce qui est du calendrier, nous appuyons la recommandation de la réunion commune récente du Comité administratif de coordination et du Comité du programme et de la coordination, visant à ce que ce sujet soit discuté quant au fond au cours de réunions de haut niveau lors de la session ordinaire du Conseil économique et social de 1992. Ceci, à notre avis, ouvrirait la voie aussi au débat, lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale, sur les rôles du Conseil économique et social et de la Deuxième Commission. Les pays nordiques ont l'intention de présenter ultérieurement un projet de décision en ce sens à la Deuxième Commission.

Le monde se trouve dans une situation nouvelle, de plus en plus interdépendante, parfois compliquée, mais prometteuse à maints égards, ce qui justifie une restructuration dans de nombreux domaines. Dans un tel monde, le système des Nations Unies ne peut se permettre de courir le risque d'une nouvelle diversification et marginalisation des ressources dans le domaine du développement. Les pays nordiques continueront à participer activement au processus de réforme afin d'éviter ce genre d'évolution.

M. KIRSCH (Canada) (interprétation de l'anglais) : Comme nous le savons tous, les Nations Unies, sous la direction de leur Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, ont gagné le respect de la communauté mondiale et jouent désormais un rôle plus important dans le monde, un rôle bien mérité et qui doit être maintenu et renforcé. La vitalité renouvelée du multilatéralisme est un événement dont le Canada se félicite, étant donné que nous avons toujours cru, depuis le début, au rôle central que les Nations Unies se doivent de jouer sur la scène mondiale.

Cependant, les progrès réalisés jusqu'ici dans les domaines du maintien de la paix et de la solution des conflits régionaux doivent se traduire dans les faits sous la forme d'une nouvelle vitalité pour les Nations Unies dans

M. Kirach (Canada)

les domaines économique et social. Ce n'est pas là un défi nouveau, mais il nous appartient cette fois de nous montrer à la hauteur de l'occasion.

L'intérêt et l'engagement renouvelés qui se sont manifestés à l'égard de la réforme sont de bon augure pour notre travail.

Plusieurs initiatives de réformes sont en cours ou à l'examen. Parmi les plus importantes figurent les discussions sur le renforcement de la capacité d'assistance humanitaire des Nations Unies. En dehors des efforts de maintien et d'instauration de la paix, aucune autre activité des Nations Unies n'est plus importante pour les Canadiens que la responsabilité que l'ONU assume de conduire la communauté internationale à fournir l'assistance d'urgence dans le monde entier. Nous devons prendre des mesures décisives à cet égard au cours de la présente session de l'Assemblée générale. Des propositions importantes, que le Canada appuie de tout coeur, ont également été présentées pour restructurer le Secrétariat, y compris aux niveaux supérieurs et en ce qui concerne le processus d'entrée au Secrétariat.

D'autres propositions de réforme des procédures de l'Assemblée générale nous apportent des idées fort bienvenues sur la manière de rationaliser et de rendre plus efficaces nos travaux. Nous avons également entendu des appels demandant un certain nombre d'autres réformes. Le prochain Secrétaire général devra certainement faire preuve d'une perspicacité politique, de qualités de chef et de compétences de gestion extraordinaires. Ces qualités devraient être de première importance dans le choix du prochain titulaire de ce poste.

Dans le domaine économique, l'intérêt pour la réforme n'a pas été moins évident. L'adoption par consensus au printemps dernier de la résolution 45/264 a été une réalisation importante, qui jette les bases d'une nouvelle réforme significative qui devrait se dérouler tout au long de l'année prochaine. Les discussions, à ce moment-là, ont été axées sur le Conseil économique et social et ont abouti à la décision de tenir une session de fond unique, d'une durée de quatre à cinq semaines, se déroulant alternativement un an sur deux à New York et à Genève entre mai et juillet. Un débat de haut niveau, avec participation ministérielle, sera consacré à l'examen d'un ou plusieurs grands thèmes de politique économique ou sociale, et un débat consacré aux questions de coordination sera organisé, qui aura pour but

M. Kirach (Canada)

d'attirer l'attention sur les activités du système des Nations Unies dans les domaines économiques et sociaux choisis. Ces nouvelles structures devront être développées plus avant.

Le consensus réalisé au printemps dernier, cependant, n'a été qu'un premier pas dans le processus de réforme. Ce processus exige l'examen et la restructuration éventuelle, cette année, des organes subsidiaires du Conseil économique et social aux fins de renforcer leur efficacité et leur efficience et d'éviter les doubles emplois. Une participation accrue d'experts et d'organisations non gouvernementales constituerait une évolution positive. Bon nombre d'idées intéressantes concernant certains organes subsidiaires ont déjà commencé à circuler de façon officieuse. Le Canada les examinera dans un esprit ouvert.

M. Kirsch (Canada)

Il est essentiel que les questions importantes aux yeux des Etats Membres soient examinées d'une meilleure façon. Il ne faudrait cependant pas croire que les structures existantes constituent nécessairement le meilleur moyen de garantir que le travail soit fait. A chaque étape du débat sur une question donnée, il devrait y avoir une "valeur ajoutée", de sorte qu'on puisse tirer le meilleur parti des ressources limitées du Secrétariat. Les débats à répétition ne servent pas à grand-chose. Les organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies devraient également centrer leur attention sur les domaines où l'Organisation possède un avantage relatif par rapport à d'autres institutions internationales. C'est le cas par exemple dans le domaine de l'environnement, où nous espérons que l'Organisation prendra de nouvelles initiatives importantes d'ici l'été prochain et mettra en place des structures intergouvernementales appropriées pour mettre en oeuvre ces initiatives.

La réforme du Conseil économique et social est importante pour le Canada, qui s'inquiète de la marginalisation graduelle du Conseil. Outre la restructuration du Conseil et de ses organes subsidiaires, nous croyons que certains aspects de ses méthodes de travail mériteraient d'être révisés. Il est clair que la méthode de travail normalement suivie pour la négociation n'a donné que peu de résultats. De nombreux textes ont été négociés, mais peu d'entre eux, si ce n'est aucun, ont eu une véritable incidence sur le développement économique des pays Membres.

Selon le Canada, les tentatives de négociation d'engagements mutuellement obligatoires dans tous les domaines, mais en particulier dans le domaine économique, ne devraient émerger que d'un processus d'étude et d'analyse faisant clairement apparaître la complémentarité des intérêts des divers participants. Aborder un domaine de politique économique avec l'idée préconçue qu'une sorte de texte ou d'accord va être négocié revient, à notre avis, à mettre la charrue avant les boeufs. De plus, cela empêche de se livrer à une étude franche et exhaustive et à un échange de vues sur les problèmes de politique dans la mesure où les participants se montrent méfiants lorsqu'ils savent que leurs observations risquent de revenir les hanter dans un contexte de négociation.

M. Kirach (Canada)

Tout cela ne veut pas dire que le Conseil devrait oublier à jamais son rôle de négociation. Mais nous pensons que les Etats Membres devraient s'attacher particulièrement à adapter sa démarche analytique et ses méthodes de travail au nouveau consensus qui se dégage actuellement en ce qui concerne les questions économiques - conséquence de l'interdépendance et de l'opportunité des politiques économiques axées sur le marché. Nous sommes confiants qu'une recherche et un débat assidus au sujet des problèmes économiques nouveaux et anciens, sur la base de la nouvelle convergence de vues sur les questions économiques, produiront inévitablement de nouvelles communautés d'intérêts parmi les Etats Membres. Les négociations sur de nouveaux accords et instruments émergeront spontanément de ce processus, et le Conseil jouira à juste titre de l'estime et du prestige qu'il recueillera en tant que parrain intellectuel de ces accords.

Si nous voulons que l'Organisation joue le rôle capital qu'elle est appelée à jouer à juste titre sur la scène économique internationale, nous ne pouvons plus conserver la même approche que par le passé et faire comme si rien n'avait changé. Un changement radical s'impose; retoucher simplement le système ne suffit pas. Le Canada est prêt à participer à ce débat important dans un esprit positif.

M. LAVROV (Union des Républiques socialistes soviétiques)
(interprétation du russe) : Notre discussion d'aujourd'hui à propos de la restructuration des activités socio-économiques de l'Organisation des Nations Unies se déroule avec pour toile de fond l'intensification sensible récente des efforts déployés en faveur d'une réforme plus large de l'Organisation. Les différentes idées concernant la restructuration des travaux des mécanismes intergouvernementaux, l'amélioration de l'organisation des sessions et le perfectionnement des structures du Secrétariat, tant à l'intérieur qu'en dehors du système des Nations Unies, méritent d'être étudiées avec la plus grande attention.

Ces questions sont directement liées aux efforts visant à assurer l'efficacité de l'Organisation dans tous les domaines. La réforme est donc à notre sens une tâche d'importance politique majeure pour le travail futur des structures de coopération multilatérale.

M. Lavrov (URSS)

De ce point de vue, nous constatons avec satisfaction que la volonté déclarée d'apporter des changements dans les activités des Nations Unies se transforme de plus en plus en un accord général sur des mesures concrètes dont l'application pratique pourrait réellement contribuer à renforcer l'autorité de l'Organisation et à définir son nouveau rôle dans le dialogue multilatéral concernant tous les problèmes relevant de sa compétence, y compris, bien entendu, les questions de coopération multilatérale dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

Les résultats obtenus lors de la reprise de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale constituent un pas important dans ce sens. Les accords énoncés dans la résolution 45/264 non seulement représentent une première étape du processus de réforme du secteur socio-économique des Nations Unies mais font partie de la stratégie consistant à redoubler d'efforts pour améliorer ce domaine important des activités de l'Organisation, activités destinées à accroître son efficacité et sa capacité d'adaptation aux nouvelles réalités politiques et économiques. Le principal, maintenant, est de conserver le rythme et d'arriver à des décisions qui permettent aux organes subsidiaires d'appliquer comme il se doit les mesures énoncées dans la résolution 45/264 au sujet de la réforme du Conseil économique et social.

A notre avis, les décisions qui seront prises par l'Assemblée générale à la présente session au sujet de la réforme devraient viser à rationaliser les structures des organes subsidiaires et à les transformer en organes spécialisés pour leur permettre de s'acquitter de leur tâche avec encore plus de professionnalisme et de compétence. Les critères à cette fin ont déjà été approuvés dans la résolution 45/264.

Il serait bon par conséquent de concentrer l'attention tout d'abord sur l'amélioration des travaux des organes subsidiaires pour lesquels une réforme a déjà été recommandée lors des réunions du Comité spécial du Conseil économique et social en 1987 et 1988 ainsi que lors de la reprise de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale. Une telle approche permettrait d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti.

A titre d'exemple, j'aimerais parler des activités du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du

M. Lavrov (URSS)

développement, du Comité des ressources naturelles et du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

Le volume d'informations extrêmement important dont on dispose maintenant sur les travaux de ces comités et la participation dont leurs sessions ont bénéficié dans le passé nous amènent à la conclusion qu'une transformation radicale de leurs activités s'impose. A notre avis, le temps est venu de remanier et de transformer ces comités intergouvernementaux pour en faire des organes spécialisés composés d'experts de haut niveau, chacun dans son domaine de compétence, représentant les divers courants de recherche et les nouvelles écoles de pensée au sein des Nations Unies, et ce aussi largement que possible.

A cet égard, afin d'accroître la spécialisation des activités des Nations Unies dans les domaines scientifique et technique, il serait bon d'examiner les possibilités offertes par une structure déjà existante, à savoir le Comité consultatif de la science et de la technique au service du développement.

A la place du Comité des ressources naturelles et du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, on pourrait créer un organe d'experts sur les questions de politique énergétique, qui se réunirait de façon régulière pour analyser de façon approfondie et prévoir les tendances de la situation énergétique mondiale, en liaison avec les autres organes multilatéraux s'occupant de la question.

Le but principal de la transformation de ces organes en organes spécialisés doit être de garantir une analyse extrêmement professionnelle des tendances de la science et de la technique, de l'utilisation des ressources naturelles et des sources d'énergie, y compris les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, ainsi que de la mise au point des prévisions des tendances futures dans ces domaines.

M. Lavrov (URSS)

Une telle approche est applicable à d'autres organes des Nations Unies, notamment dans les sphères économique et sociale. Dans l'ensemble, la spécialisation des organes auxiliaires dans ces sphères leur permettrait de faire au Conseil économique et social des recommandations professionnelles scientifiquement fondées en ce qui concerne les capacités de l'Organisation des Nations Unies en matière de développement et de coopération dans des domaines spécifiques d'intérêt pratique pour les Etats Membres. De telles recommandations constitueraient une base pour l'examen de questions pertinentes par le Conseil et pour l'adoption, par l'Assemblée générale, de décisions politiques sur des formes particulières de participation des Nations Unies au développement de la coopération multilatérale dans ces domaines.

Il serait probablement utile de structurer les travaux de ces organes spécialisés de façon à leur permettre de tenir compte, dans toute la mesure du possible, des événements qui se déroulent dans ces domaines au sein d'autres organes et organisations tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Cela permettrait d'éviter tout chevauchement des travaux et rehausserait les conséquences pratiques de la contribution des experts à l'élaboration de programmes d'activités des Nations Unies dans des domaines spécifiques. La mise en oeuvre de ces programmes pourrait être orientée et coordonnée par un Conseil économique et social renouvelé.

Nous désirons souligner que les mesures que nous proposons ne visent nullement à amoindrir l'importance de ces questions à l'ordre du jour économique des Nations Unies. Au contraire, notre délégation souhaite hausser l'examen de ces questions à un niveau qualitativement nouveau pour leur donner un fondement scientifique et professionnel solide.

Cette approche accroîtrait l'efficacité de la contribution des Nations Unies au développement de la coopération multilatérale dans tous les domaines d'intérêt réel pour la plupart des Etats Membres.

Bien sûr, nous sommes également disposés à débattre de toute autre proposition relative aux organes subsidiaires de l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, et nous avons l'intention de participer activement et constructivement aux discussions qui auront lieu au cours de la présente session.

M. JIN Xongjian (Chine) (interprétation du chinois) : Je veux tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport complet et détaillé sur le statut et la procédure de rapport des organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social et les domaines connexes.

Conformément à la résolution 45/264, adoptée à la reprise des travaux de la quarante-cinquième session en mai dernier, l'Assemblée générale examinera lors de la présente session les organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale.

Avant de faire mes observations sur cette question, je tiens à réaffirmer que l'objectif global de la restructuration et de la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social est, comme le souligne la résolution 45/264 de l'Assemblée générale, de rendre l'ONU plus efficace et plus productive

"de sorte qu'(elle) soit mieux à même de renforcer la coopération économique internationale et d'aider au développement des pays en développement." (45/264, Annexe, par. 1)

A notre avis, cet objectif global devrait être intégré à tout le processus de restructuration et de revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social. Tout écart par rapport à cet objectif ôterait tout son sens à la restructuration.

La délégation chinoise a toujours appuyé la restructuration et la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes. A notre avis, le rôle qu'a joué l'ONU jusqu'à maintenant dans le domaine économique est très en retard sur son rôle dans le traitement des questions politiques. Il ne correspond pas à la dégradation constante de la situation économique des pays en développement ni, dans une grande mesure, aux attentes de ces pays. Nous espérons que grâce à la restructuration et à la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social, et particulièrement par l'accroissement de l'efficacité des organes dans les domaines économique et social et par l'amélioration de ses méthodes de travail, l'ONU sera en mesure de jouer un plus grand rôle dans le domaine du développement économique. Le récent débat à haut niveau du Conseil économique et social a constitué un important pas en avant dans cette voie.

M. Jin Yongjian (Chine)

Nous devons constater que pendant les quelque quatre dernières décennies les organes de l'ONU des domaines économique et social, ont connu une expansion considérable par suite des événements survenus sur la scène internationale et de l'évolution des besoins des Etats Membres. La restructuration de ces organes aura non seulement des incidences sur les intérêts des Etats Membres, mais aussi sur tous les organes pertinents de l'ONU.

En raison de sa nature complexe, la restructuration ne peut procéder que graduellement. De plus, la restructuration doit être mise en oeuvre de manière planifiée et progressive avec des objectifs appropriés. Toute décision importante au sujet de la restructuration dans les domaines économique et social devra être précédée de consultations et d'échanges de vues intensifs. Les grandes mesures de restructuration devront être formulées et mises en oeuvre par consensus.

Nous avons pris note des propositions spécifiques formulées par certains pays au sujet de la restructuration de divers organes subsidiaires. Ces propositions concernent entre autres le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, le Comité des ressources naturelles et le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement.

Je tiens à souligner que toutes les questions examinées par ces organes sont importantes et ont un effet sur la croissance économique et le développement des pays en développement. Parmi ces organes, le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement est le seul organe de l'ONU qui procède à l'examen exhaustif et à la coordination globale des politiques touchant le développement de la science et de la technologie. Le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement est également la seule instance intergouvernementale du système des Nations Unies qui soit engagée dans l'examen global des politiques et des projets de coopération technologique.

M. Jin Yongjian (Chine)

Au moment où le fossé se creuse entre le Nord et le Sud et où les pays en développement font face à des difficultés économiques accentuées et souffrent d'un grave recul en matière de science et de technologie, les travaux de ces organes revêtent une importance particulière pour les pays en développement et doivent donc être encore renforcés.

C'est précisément l'importance des travaux de ces organes qui, à notre avis, nécessite une approche sérieuse du problème de l'inefficacité. Il faut en premier lieu analyser les causes de ce manque d'efficacité. Alors seulement pourra-t-on débattre de mesures efficaces pour attaquer les causes fondamentales du problème. J'ose affirmer que si certains pays affichaient davantage de volonté politique et honoraient leurs engagements financiers, ces organes seraient plus efficaces et joueraient un plus grand rôle.

Les organes subsidiaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sont nombreux dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Nous sommes favorables au lancement d'un examen global et systématique des cadres de référence et des procédures de rapport de tous ces organes. La restructuration d'approches particulières ne peut être entreprise que sur la base de tels arrangements fondamentaux. Avant cela, toute proposition spécifique visant à démanteler, fusionner ou transformer certains organes en groupes d'experts serait, à notre avis, simplement prématurée.

Quant à la création d'un mécanisme de supervision de haut niveau dans le domaine de l'environnement, telle que proposée par certains Etats Membres, nous estimons que l'étude devrait en être repoussée jusqu'après la tenue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

La restructuration et la revitalisation de l'ONU dans les domaines économique et social et les domaines connexes exigent des efforts concertés de toutes les parties concernées. La délégation chinoise est disposée à s'associer à d'autres parties en vue d'explorer, dans l'esprit de la résolution 45/264, les possibilités et les mesures de restructuration qui peuvent véritablement contribuer à l'accroissement du rôle et de l'efficacité de l'ONU dans les domaines économique et social, et particulièrement de la capacité du système de mieux répondre aux besoins en développement des pays en développement.

M. MONTAÑO (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais dire en premier lieu que la délégation mexicaine appuie pleinement les vues que l'Ambassadeur du Ghana a exprimées, au nom du Groupe des 77, sur la question importante que nous examinons aujourd'hui. Je voudrais simplement ajouter quelques observations.

Les changements importants intervenus sur la scène internationale ont suscité une profonde réflexion quant à l'avenir de l'Organisation des Nations Unies et au rôle que ses organes seront appelés à jouer dans le nouveau système des relations internationales qui est mis en place actuellement. Ainsi donc a commencé un processus dynamique et progressif de réformes qui a été fortement stimulé en avril dernier lorsque la résolution 45/264 a été adoptée sous la conduite du Groupe des 77.

Le Mexique a participé activement à ce processus de réforme, convaincu qu'il contribuera à accroître l'efficacité de notre organisation et à l'adapter à la nouvelle réalité internationale. Nous croyons qu'au stade actuel c'est une occasion unique de revitaliser l'Organisation des Nations Unies de sorte qu'elle puisse s'acquitter pleinement du mandat qui lui a été confié à l'origine.

Ces derniers temps, l'Organisation et, en particulier, le Conseil de sécurité ont montré qu'ils étaient très capables de négocier le règlement de conflits. Cette capacité malheureusement n'a pas été pleinement utilisée pour rechercher des solutions aux problèmes très aigus du développement qui continuent d'accabler la majorité de la population mondiale. Pis encore, les succès politiques ont encouragé certains à croire que l'Organisation pouvait exercer des fonctions supplémentaires qui vont bien au-delà de ce qui est prévu dans la Charte et les principes du droit international.

Le récent débat général à l'Assemblée générale a nettement montré que les problèmes de développement économique et social des pays en développement ne faisaient pas partie des préoccupations essentielles des pays industrialisés. Devant ce manque flagrant de volonté politique et d'engagement, il ne faut pas oublier que la réforme de l'Organisation des Nations Unies demeurera insuffisante tant qu'elle ne s'accompagnera pas d'une véritable coopération entre le Nord et le Sud.

D'où l'importance que revêt le processus actuel de réforme. Le Mexique considère que ce processus doit s'appuyer sur un mandat clair émanant de

M. Montaña (Mexique)

l'Assemblée générale et qu'il ne peut être fondé sur des pratiques imposées par un Etat ou des groupes d'Etats. La réforme doit, en conséquence, réaffirmer les grands principes du droit international, en particulier le respect de la souveraineté, la non-ingérence et l'égalité souveraine de tous les Membres, qui sont consacrés dans la Charte de notre organisation.

Fermement convaincus de ce qui précède, nous sommes préoccupés par le fait que le processus de réforme puisse renforcer certains domaines au détriment d'autres. La revitalisation de l'Organisation des Nations Unies ne peut ni ne doit être abordée de manière partielle. Ce serait une erreur de prétendre que l'Organisation doit s'attacher aux nouvelles questions ou aux problèmes urgents, laissant de côté les questions qui figurent à l'ordre du jour depuis des années et qui demeurent les problèmes les plus importants et les plus graves que connaît l'humanité.

Dans ce contexte, la réforme des secteurs économique et social sera d'une importance capitale pour rétablir l'équilibre entre les organes qui composent les Nations Unies et la teneur de son ordre du jour afin que l'Organisation puisse progresser vers des objectifs communs, tels que le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La promotion du développement économique et social est une condition préalable indispensable à l'instauration de la paix et de la sécurité internationales. L'équation est complète. La réforme sera efficace dans la mesure où elle ne s'appuiera pas exclusivement sur des critères simplistes de coût-bénéfice mais sur des changements de fond qui transformeront les organes examinés en instruments efficaces du développement économique et social.

Ma délégation estime que le processus actuel de réforme des organes intergouvernementaux aura nécessairement une incidence sur le Secrétariat de l'Organisation. Nous devons, par conséquent, évaluer et proposer des lignes d'action pour la réforme du Secrétariat. Après presque 50 années d'existence, le Secrétariat connaît une certaine inertie qui est compréhensible et doit être corrigée. Il a besoin d'une structure plus rationnelle qui limite le nombre des cadres supérieurs, augmente la productivité des cadres intermédiaires et qui ne néglige pas l'examen et l'équilibre des domaines prioritaires, tant ceux qui se rapportent aux questions de paix et de sécurité que ceux qui ont trait aux questions économiques et sociales et aux droits de l'homme, ainsi qu'au développement et à la codification du droit international.

M. Montaña (Mexique)

C'est ainsi seulement que l'Organisation pourra être efficace et capable de concevoir et d'appliquer des mesures qui stimuleront réellement la coopération internationale dans tous les domaines.

M. LICHEM (Autriche) (interprétation de l'anglais) : Au cours des dernières années, l'Organisation des Nations Unies a trouvé sa voie dans le domaine politique. Il sera peut-être possible maintenant d'exploiter l'élan qu'elle a pris dans ce domaine pour la revitaliser également dans le domaine économique. Nous espérons que l'Organisation des Nations Unies pourra bientôt exercer toute son influence légitime dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Notre monde reste confronté à un grand nombre de problèmes économiques. Nous devons aux peuples qui souffrent de misère et de privations de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour alléger leur fardeau et leur permettre de développer au maximum leur potentiel humain. A cette fin, l'Organisation doit devenir un instrument plus efficace dans le domaine économique.

De nouveaux défis prennent forme. La prise en compte du développement économique et social allié à l'exigence d'une durabilité du système écologique et des ressources naturelles occupe une place centrale dans nos préoccupations à venir. En outre, certaines questions sectorielles, telles que l'environnement, l'économie et les finances, le commerce et des aspects sociaux tels que la population et les migrations, sont devenues des questions d'ordre mondial et font partie d'une nouvelle réalité interdépendante.

Ces 40 dernières années, l'Organisation des Nations Unies a progressé à pas de géant et souvent au hasard. De nouvelles structures de circonstance ont été créées pour faire face à de nouveaux besoins. On a surtout suivi, conformément à la sagesse de l'époque, l'approche sectorielle. L'agriculture, la météorologie, la santé, le commerce, la main-d'oeuvre, l'industrie, la géologie et les mines, l'énergie nucléaire et autres sources d'énergie sont tous des secteurs qui ont des structures organisationnelles plus ou moins indépendantes et qui ont une coordination relativement lâche. Nous avons tous participé pendant de nombreuses années aux divers efforts faits par l'Organisation des Nations Unies pour répondre au défi de coordination découlant de l'élaboration de principes directeurs, de la planification et de la mise en oeuvre de programmes opérationnels.

M. Lichem (Autriche)

La récente évolution de l'ordre du jour économique et social - notamment la nécessité de s'orienter vers un développement écologiquement durable - a fait de la coordination intersectorielle une exigence de plus en plus impérieuse.

La contribution que peut apporter le Conseil économique et social pour faire face à certains de ces défis institutionnels mérite un examen approfondi. Nous pourrions constater que, dans l'ensemble du système des Nations Unies, le Conseil économique et social offre une possibilité unique d'analyses et de débats intersectoriels et interdisciplinaires. Cela sera facilité par le large mandat du Conseil, qui couvre non seulement les questions fondamentales de politiques économiques mais aussi les questions du développement et de la conservation des ressources naturelles et écologiques, des politiques énergétiques, de la science et de la technique; les questions du développement social, notamment la pauvreté et la démographie; et le large éventail des questions institutionnelles, y compris la participation au développement et les droits de l'homme.

Pour développer le potentiel du Conseil économique et social en tant qu'instance centrale d'analyses intersectorielles et de formulation de politique pour un développement durable au sein du système des Nations Unies, il faudra probablement restructurer en conséquence la procédure de rapport au Conseil. Les nombreux rapports sectoriels élaborés actuellement par divers secrétariats fonctionnels et organes d'experts intergouvernementaux devront être intégrés dans une sorte de rapport sur la situation du monde couvrant tous les secteurs, rapport qui, actuellement - pour autant que nous sachions - n'est disponible que dans une institution de recherche privée à Washington, D. C., et jusqu'à présent ne fait pas l'objet de discussions intergouvernementales au sein des Nations Unies.

Après ces observations très générales sur les perspectives éventuelles à long terme de nos efforts, je voudrais dire quelques mots sur certaines des tâches plus immédiates qui nous attendent. Dans ce processus de longue haleine et souvent frustrant de restructuration et de revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, la résolution 45/264 de l'Assemblée générale, adoptée en mai dernier, a été un premier pas positif dans la bonne direction. Le calendrier qu'elle définit

M. Lichen (Autriche)

guidera nos efforts en vue de faire des Nations Unies un instrument plus efficace pour s'attaquer aux défis socio-économiques globaux jusqu'à la quarante-huitième session de l'Assemblée générale. Etant donné le climat de coopération et de bonne volonté authentique qui a régné entre tous les partenaires lors des négociations tenues au printemps, ma délégation est certaine que nous serons à même de franchir une nouvelle étape positive à la présente session de l'Assemblée générale en réformant le mécanisme subsidiaire du Conseil économique et social. Ma délégation s'offre à participer activement aux délibérations futures.

Pour l'heure, je me contenterai de faire quelques observations d'ordre général. Notre objectif devrait être de rendre les Nations Unies plus efficaces dans les domaines économique et social et les domaines connexes. L'économie est certes un souci important, mais réduire les coûts ou éliminer des organes n'est pas une fin en soi. Il convient de dresser un inventaire minutieux des aspirations des Etats Membres dans le domaine socio-économique. Lorsque nous aurons identifié les besoins auxquels les Nations Unies sont censées répondre, nous devrons alors établir les priorités et nous demander comment ces besoins et ces priorités clairement perçus peuvent être traités au mieux.

Dans le passé, les besoins nouvellement identifiés ont souvent entraîné la création d'un nouveau comité. Le nouvel organe n'était pas toujours doté d'un mandat clair ni des outils indispensables, en particulier le financement, pour répondre aux besoins pour lesquels il avait été créé. Le Comité intergouvernemental sur la science et la technique au service du développement en est un exemple. Ce comité a été créé à la suite de la recommandation de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. Le fonds, également recommandé par la Conférence, et qui devait être l'un des principaux instruments permettant au Comité de réaliser son objectif, ne s'est jamais matérialisé. Il est évidemment toujours d'une importance vitale de mettre dans toute la mesure possible la science et la technique au service du développement. Etant donné que le Comité, de l'avis de bien des gens, n'a pas été à même de s'acquitter de cette fonction, il pourrait être nécessaire de rechercher d'autres moyens. Il en va de même pour bon nombre de comités qui sont fréquemment les candidats tout désignés pour

M. Lichen (Autriche)

subir des réformes : le Comité sur le développement et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, le Comité sur les ressources naturelles, le Comité de haut niveau sur l'examen de la coopération technique entre les pays en développement et le Conseil alimentaire mondial.

Il faut envisager des réunions biennales, des expertises, des fusions, un examen des questions au cours du segment de haut niveau du Conseil économique et social, des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et d'autres moyens appropriés pour traiter des insuffisances dans la structure subsidiaire actuelle.

Dans les négociations à venir, nous devons être suffisamment innovateurs et courageux pour nous lancer dans ce nouveau domaine. Si nous sommes prêts à faire preuve de souplesse et à sacrifier nos positions étroites dans un esprit de compromis pour le bien commun général, nous en serons récompensés lorsque les Nations Unies seront devenues plus efficaces et plus pertinentes et ainsi mieux à même de traduire dans la réalité la vision de la Charte dans le domaine économique.

M. SEZAKI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Après que la Commission spéciale du Conseil économique et social a terminé ses réunions en 1988 sans atteindre ses objectifs, et jusqu'à la reprise de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale au début de cette année, le processus de réforme des Nations Unies dans les domaines économique et social est resté pratiquement au point mort. Mais la reprise de la session a véritablement représenté un événement marquant. L'Assemblée générale a accompli un certain nombre de choses : premièrement, elle a affirmé les principes directeurs fondamentaux du processus de réforme; deuxièmement, elle a fixé un calendrier pour la réforme; et, troisièmement, elle est parvenue à la décision de réformer les travaux du Conseil économique et social. L'Assemblée générale a décidé de consolider les sessions ordinaires du Conseil, d'établir un segment de haut niveau pour améliorer le fonctionnement du Conseil en matière de formulation de politiques, et de créer un segment de coordination pour permettre au Conseil d'aborder plus efficacement la question de la coordination au sein du système des Nations Unies.

Ayant toujours insisté sur la nécessité d'une réforme dans ces domaines, le Japon est particulièrement satisfait des résultats obtenus à la reprise de la session. Je tiens à assurer l'Assemblée que ma délégation entend

M. Sasaki (Japon)

contribuer activement aux travaux du Conseil économique et social revitalisé, afin que cet organe principal des Nations Unies chargé des activités de l'Organisation dans les domaines économique et social réponde aux grands espoirs que les Etats Membres placent en lui.

La résolution 45/264 confie à l'Assemblée générale la tâche d'examiner la fonction des organes subsidiaires dans les domaines économique et social à la présente session. La Charte prévoyait la mise en place de tels organes dans ces domaines, pour faciliter le travail des principaux organes des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Ces organes principaux, en temps utile, ont créé des organes subsidiaires, dans l'espoir que les Nations Unies relèveraient efficacement les nouveaux défis lancés à la communauté internationale.

M. Sezaki (Japon)

Nombre d'organes subsidiaires ont assez bien fonctionné, mais au fil des années certains se sont révélés inefficaces, comme en témoigne le fléchissement de l'intérêt et de la participation des Etats Membres. Ils ne remplissent pas leurs fonctions avec autant de succès qu'on s'y attendait; ils ne répondent pas aux besoins réels des pays en développement. Cela peut s'expliquer par plusieurs raisons. Souvent, les circonstances à l'origine de leur création ont changé et, partant, leurs priorités ont évolué. Mais plus encore, c'est la pertinence de tel ou tel organe qui risque d'être en jeu; nous devons nous assurer qu'il a accompli sa mission. Il semble maintenant que certains organes ont été créés sans que l'on ait examiné suffisamment la question fondamentale de savoir quels services - par exemple, la science et la technique ou les ressources naturelles - peuvent être fournis par l'Organisation des Nations Unies aux Etats Membres dans des domaines précis. En d'autres termes, le rôle de l'ONU dans certains domaines particuliers devrait être examiné de près avant que des réformes structurelles ne soient entreprises.

La prolifération d'organes subsidiaires et les doubles emplois ou les chevauchements qui en résultent dans leurs activités sont également des problèmes que nous devons examiner soigneusement. C'est en nous basant sur ces évaluations approfondies et systématiques au cas par cas que nous dégagerons les options possibles. La première option pourrait consister à transformer certains organes en organes d'experts, intergouvernementaux ou autres, afin qu'ils puissent se concentrer davantage sur des apports techniques ou de fond; la deuxième, la bisannuallisation des réunions, là où la nature du travail le permet; troisièmement, la fusion de plusieurs organes lorsque leurs travaux font double emploi ou se chevauchent; et quatrièmement, la dissolution des organes qui n'ont plus raison d'être.

Le Japon restera ouvert à toutes les options. Mais, il est d'ores et déjà clair à nos yeux que nous devons procéder, à titre prioritaire, à une évaluation complète de ces organes subsidiaires afin d'améliorer l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

Ma délégation estime qu'un travail préliminaire considérable a déjà été accompli à cet égard, notamment à la réunion de la Commission spéciale du Conseil économique et social. Je pense en particulier à l'identification

M. Sasaki (Japon)

d'organes problématiques comme le Comité des ressources naturelles, le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. S'il est vrai que l'examen des organes subsidiaires fait intervenir des questions aussi vastes que complexes et qu'il faut tenir compte des résultats des réunions d'organes comme la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), il est essentiel qu'à la présente session nous nous acquittions de la mission qui nous a été confiée en vertu de la décision adoptée à la reprise de la session, et que nous arrivions à des résultats tangibles. Nous montrerions ainsi que nous sommes tous fermement résolus à procéder à des réformes dans ce secteur.

Je crois par ailleurs qu'il serait utile, à la présente session, de passer en revue le système de rapports des organes subsidiaires, et de trouver le moyen de réduire le volume de travail excessif du Conseil économique et social.

Ma délégation se félicite des diverses consultations officieuses qui ont eu lieu à ce sujet. Nous avons pris un bon départ et il est important de poursuivre les réformes à ce rythme soutenu afin que l'Organisation des Nations Unies réponde mieux aux défis et aux besoins changeants de la communauté internationale et, en particulier, des pays en développement. J'espère que des négociations sérieuses s'engageront dès que possible dans le même esprit de coopération qui a marqué la reprise de la session et je réaffirme l'engagement de ma délégation à contribuer activement à ces travaux.

M. WORONIECKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : La restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes, telles que reconfirmées dans la résolution 45/264, appellent un processus concerté, délibéré et continu pour que l'Organisation soit plus souple et mieux adaptée dans l'exercice de ses fonctions, et plus efficace dans la poursuite de ses objectifs.

L'Organisation des Nations Unies est une unité organique, une instance universelle d'Etats Membres s'employant à résoudre un ensemble de problèmes à la fois complexes et interdépendants. L'environnement dans lequel

M. Woroniecki (Pologne)

fonctionnent les Nations Unies n'est pas indifférent aux activités de l'Organisation et aux résultats qu'elle obtient. La pertinence et la vitalité de l'Organisation des Nations Unies dépendent donc de sa capacité à refléter l'esprit des temps, la nature évolutive des relations internationales, les besoins des Etats Membres et leurs aspirations. Nous appuyons à cet égard l'idée de développer les secteurs économique et social autour du concept d'une Organisation des Nations Unies unitaire. L'Organisation de demain ne peut pas se contenter de méditer sur les problèmes. Elle doit être orientée vers l'action, qu'il s'agisse du maintien de la paix, des droits de l'homme ou de la protection de l'environnement.

Le tournant franchi dans les relations internationales au cours des deux dernières années fait, je crois, d'ores et déjà partie de l'histoire de l'Organisation. Mais il faut encore redéfinir et redéployer les structures qui permettraient à l'Organisation des Nations Unies de mieux desservir la communauté des nations naissantes et mieux répondre à leurs intérêts, surtout si l'on songe au peu de ressources disponibles.

Relancer la croissance et le développement, refaçonner l'ordre mondial, rendre les secteurs économique et social plus complémentaires et promouvoir le développement humain et les droits de l'homme, telles sont certaines des principales préoccupations et responsabilités concrètes de la famille des Nations Unies.

La résolution 45/264 représente une importante contribution aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour rationaliser les activités du Conseil économique et social. Elle sert aussi de guide précieux pour la suite des travaux visant à restructurer les secteurs pertinents de l'Organisation. Je voudrais maintenant aborder certaines des questions mises en relief dans la résolution.

Premièrement, la complémentarité des travaux du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale : la complémentarité du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale signifie qu'il faut faire une nette distinction entre leurs travaux respectifs, ce qui suppose que l'on élimine les redondances et chevauchements entre les travaux du Conseil économique et social et ceux de la Deuxième et de la Troisième Commissions. Une répartition claire des responsabilités de ces organes devrait tenir compte de leurs

M. Woroniecki (Pologne)

avantages comparatifs ainsi que de la nécessité d'attribuer une plus juste part du travail aux organes subsidiaires du Conseil économique et social, dont certains, qui sont des organes intergouvernementaux, pourraient être transformés en organes d'experts.

Les réformes dans ce domaine devraient conduire à une plus grande transparence, afin que l'Organisation des Nations Unies réponde mieux aux exigences et aux attentes de la communauté internationale. Peut-être le Conseil économique et social devrait-il acquérir un caractère plus opérationnel, notamment pour les activités de coordination qui sont de son ressort, tandis que l'Assemblée générale aurait un rôle plus conceptuel et se situerait dans une perspective à plus long terme.

M. Woronicki (Pologne)

Deuxièmement, lorsqu'on prend une décision sur la répartition du travail, il convient de tenir dûment compte de la question de la composition du Conseil économique et social. Il faut envisager deux options. La première est la possibilité de créer un conseil à participation non limitée. On contournerait ainsi la question de la représentation géographique équitable. Une telle solution entraînerait très probablement une accélération du processus de changement et l'attribution au Conseil de responsabilités plus importantes dans l'examen de toutes les questions intersectorielles et la coordination du travail des organes subsidiaires. Elle aurait aussi - peut-être même dans une plus large mesure encore - une incidence sur l'ordre du jour des Deuxième et Troisième Commissions, car celles-ci en toute probabilité seraient contraintes d'envisager de refocaliser leur travail sur les directives de stratégie politique et sur l'examen de certaines questions spécifiques, peut-être à un niveau élevé ou plus élevé. Enfin, on peut même imaginer une fusion de ces deux commissions, ou, au moins, de certaines parties de leur ordre du jour. Cela refléterait les changements qui ont déjà été introduits au Conseil économique et social.

On peut dire que deux domaines - les droits de l'homme et l'environnement - méritent une place plus éminente dans l'organisation institutionnelle de l'Assemblée générale. Comme l'a déjà dit le Ministre polonais des affaires étrangères au cours du débat général, le rôle des Nations Unies dans l'assistance aux victimes de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme doit être renforcé. La structure institutionnelle de l'Organisation devrait refléter ce rôle.

L'alternative à la création d'un conseil économique et social à participation non limitée consiste à maintenir un Conseil à composition limitée. Cela rendrait sans doute un peu plus long le processus de changement, ce qui, espérons-le, permettrait une gestion et un contrôle plus stricts de ce processus. Etant donné que, sauf pour le vote, les observateurs ont les mêmes droits que les membres, cette option est peut-être préférable, tout au moins pour le moment.

Troisièmement, en ce qui concerne les domaines économique et social et les domaines connexes, les changements dans les mécanismes subsidiaires du Conseil économique et social devraient traduire le besoin d'assurer

M. Woroniecki (Pologne)

l'efficacité du rendement du programme des Nations Unies. On pourrait y parvenir en fusionnant les organes subsidiaires pertinents du Conseil ou en les chargeant de tâches spécialisées. Si l'on recourait à l'expertise des organisations non gouvernementales, de la communauté scientifique et de la communauté des affaires, et si les règles régissant la participation de ces organisations et de ces communautés aux activités des Nations Unies étaient élargies, il en résulterait une vigueur et une vitalité renouvelées pour les organes subsidiaires du Conseil économique et social. A cet égard, ma délégation reconnaît le mérite des propositions relatives à la reconstitution de certains organes subsidiaires spécifiques - propositions faites lors de la reprise de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale et développées avec beaucoup de clarté aujourd'hui par plusieurs orateurs précédents.

Les changements dans les mécanismes subsidiaires pourraient également porter sur le système opérationnel des Nations Unies. Le rôle des différents organes et organismes des Nations Unies, ainsi que les rapports qu'ils entretiennent entre eux, pour ce qui est de la fourniture d'une assistance technique, doivent être redéfinis, et les structures et les fonctions de ces organes doivent être clarifiées. L'idée de créer un conseil du développement international, qui rendrait compte à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, mérite d'être attentivement étudiée, tout comme l'idée de revaloriser les organes chargés de la protection de l'environnement, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure du Conseil ou de l'Assemblée générale. L'avenir de certains organes subsidiaires spécifiques pourrait faire l'objet d'un examen plus approfondi, dans le cadre de consultations officielles à la présente session, afin de préparer des recommandations qui seraient soumises à l'Assemblée générale à sa prochaine session.

Quatrièmement, étant donné que la gestion du Secrétariat relève de la responsabilité du Secrétaire général, il est indispensable que les changements au sein du Secrétariat soient harmonisés avec les changements dans le secteur intergouvernemental. Les changements au Secrétariat devraient renforcer les Nations Unies en tant que centre de collecte et de diffusion d'informations, notamment les informations relatives aux nouvelles tendances qui apparaissent,

M. Woronicki (Pologne)

aux urgences, aux besoins de secours et aux opérations ponctuelles. On devrait mettre davantage l'accent sur les prévisions, la planification, le suivi et l'évaluation des tendances au niveau du développement, afin de donner une perspective économique et sociale au développement mondial et régional.

Les changements au Secrétariat devraient aussi aboutir à une définition plus stricte des responsabilités au niveau de la gestion et du fonctionnement. Les structures doivent être simplifiées, et les fonctions clarifiées, pour permettre une meilleure coordination et une meilleure direction des secteurs économique et social. Ceci est vrai aussi pour les activités des Nations Unies sur le terrain. En particulier, le rôle des bureaux régionaux et des coordonnateurs résidents doit être renforcé, tout comme celui du réseau de centres d'information des Nations Unies.

La qualité des rapports rédigés par le Secrétariat doit être améliorée. A cette fin, les niveaux de compétence du personnel du Secrétariat et des consultants doivent être améliorés afin de mieux refléter les intérêts des différentes régions et des différents pays, ainsi que les changements qui s'y produisent. Il faut en même temps veiller à ce que le Secrétariat ne soit pas obligé de préparer un nombre excessif de rapports.

Enfin, les propositions de réforme du Secrétariat devraient, tout en mettant l'accent sur l'adaptation de sa structure aux besoins actuels et futurs, viser sa rationalisation en réduisant la hiérarchie, en réduisant le degré du chevauchement, et en réalignant sa structure trop lourde du haut.

Si nous voulons que les Nations Unies deviennent plus efficaces, les Etats Membres devront se mettre d'accord et parvenir à une vision commune du monde futur et des intérêts des nations dans ce monde. Les Nations Unies fonctionneront mieux si elles réussissent à encourager cette vision commune et à créer les conditions nécessaires à une coopération fructueuse. Quant au potentiel des Nations Unies, les espoirs sont actuellement considérables.

Le processus de transformation des relations économiques internationales - processus dans lequel nous sommes tous engagés, que nous le voulions ou non - nous en donne la possibilité. Et ce processus nous donne une leçon de détermination hardie - la détermination de réaliser nos aspirations. Je suis certain que dans les secteurs économique et social des Nations Unies, cette leçon peut être mise à profit.

M. WILENSKI (Australie) (interprétation de l'anglais) : Les Nations Unies font face aujourd'hui à de nouvelles possibilités et à de nouveaux défis. Pendant l'année écoulée, les Nations Unies se sont trouvées au centre des événements sur la scène internationale, et ce d'une façon inégalée depuis 40 ans. Elles se trouvent aujourd'hui confrontées à toutes sortes de demandes émanant d'un monde qui les considère soudainement comme étant capables d'atteindre au moins certains des objectifs que leurs Membres fondateurs leur avaient initialement fixés. Cependant, alors que des progrès sont réalisés sur bien des fronts, l'allègement de la pauvreté et la promotion du développement économique - qui figurent parmi les principaux objectifs du système des Nations Unies - exigent une approche bien plus efficace.

Ainsi, alors que l'aspect politique des Nations Unies a connu une grande renaissance, l'aspect économique et social - en particulier le secteur économique - demeure relativement inefficace dans les efforts tentés pour changer la politique interne des gouvernements et influencer le cours des événements économiques. Je ne pense pas ici aux principales institutions, telles que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation internationale du travail (OIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui continuent d'accomplir un travail utile dans leurs domaines respectifs, mais aux principaux organes politiques des Nations Unies, tels que le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. La vaste gamme des problèmes économiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui ont, nous le savons tous, rendu urgents l'examen et la réforme du fonctionnement de ces organes.

M. Wilenski (Australie)

Evidemment, nous reconnaissons que la réforme ne saurait rien changer s'il n'existe pas une volonté politique d'utiliser efficacement les organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et de tenir des discussions dans ces instances sur les questions qui se posent et au niveau approprié. Il serait assez vain d'améliorer les structures si nous ne sommes pas disposés à les utiliser. Quelles que soient les structures, aucun résultat ne sera obtenu sans volonté politique; mais sans des structures appropriées, la volonté politique peut être rendue inefficace. De même, on gagnerait peu à améliorer les structures de l'Organisation si nous ne pouvons pas améliorer également les méthodes de travail à l'intérieur de ces structures.

Il ne fait aucun doute que la réforme est un processus à long terme et, à bien des égards, un processus perpétuel, mais ma délégation pense que la reprise de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale a produit un ensemble de réformes pratiques et très diverses qui, convenablement mises en oeuvre, pourraient apporter une importante contribution au processus de revitalisation des secteurs économique et social. L'un des aspects principaux des résultats de la reprise a été un accord visant à examiner à la présente session les organes subsidiaires de l'ONU dans les domaines économique et social.

À bien des égards, la réforme de ces organes subsidiaires se situe au coeur du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la sphère du développement économique. Nombre de ces organes sont responsables de la fourniture de conseils techniques aux pays en développement et d'assistance dans la mise en oeuvre de leurs programmes de développement au niveau de l'exécution. Ce type d'assistance est fondamental pour le processus de développement, et représente un domaine dans lequel l'ONU devrait jouer un rôle précieux que l'on ne puisse contester. Cependant, il est hélas vrai, également, que les Nations Unies n'ont pas toujours réussi à répondre de façon satisfaisante aux besoins légitimes des pays en développement en matière d'aide et de conseil technique avec l'ampleur et la qualité voulues.

Au cours des quelques mois passés, de nombreuses délégations ont consacré des efforts considérables à l'identification des organes subsidiaires qui auraient, selon eux, le plus besoin de réforme et de revitalisation. Certaines des délégations qui ont pris la parole avant moi aujourd'hui ont

M. Nilowski (Australie)

identifié les domaines auxquels il nous faut, estiment-elles, apporter toute notre attention dès la présente session de l'Assemblée générale, domaines tels que les ressources naturelles, l'énergie, la science, la technologie et la coopération technique. Ma délégation pense que certaines suggestions importantes ont été faites, qui méritent toute notre attention, et nous attendons avec intérêt de collaborer de façon constructive avec d'autres délégations des pays développés et des pays en développement pour parvenir à un résultat satisfaisant. Si nous réussissons, ces organes subsidiaires qui en ont le potentiel, apporteront une utile contribution pratique au processus de développement. Pour déterminer de quelle façon ces organes doivent opérer au mieux, notre critère devrait être de porter au maximum leur capacité d'obtenir des résultats qui améliorent réellement la vie des populations.

Nous avons devant nous une tâche formidable pour les quelques prochaines années. Une réforme des organes subsidiaires dans les secteurs économique et social ne sera qu'un petit pas en avant sur la voie longue et difficile de la réforme et de la revitalisation des Nations Unies. Les secteurs économique et social doivent répondre plus efficacement aux besoins et aux vœux des Etats Membres pour ce qui est de promouvoir le développement et ils doivent utiliser plus efficacement les modestes ressources financières et humaines disponibles dans le système des Nations Unies. Les résultats de la reprise de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale ont représenté un important pas en avant, mais la route est encore longue et beaucoup de travail reste à faire pour assurer que la résolution 45/264 porte véritablement ses fruits comme nous le désirons tous.

M. SILALAH (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais tout d'abord, au nom de ma délégation, remercier très sincèrement le Secrétaire général des Nations Unies pour son rapport complet et documenté sur cette question importante. Nous voudrions également remercier le représentant du Ghana, en sa qualité de Président du Groupe des 77, pour sa déclaration qui exprime les vues essentielles de ma délégation. Je limiterai donc mes remarques aux questions que ma délégation juge importantes.

Nous nous réunissons aujourd'hui dans une atmosphère déjà sous l'effet de changements traumatisants et de transitions profondes, porteurs de défis et d'opportunités sans précédent. Alors que nous délibérons sur ce point de

M. Silalahi (Indonésie)

l'ordre du jour, le drame continue. Une réunion historique est en cours à Madrid, destinée à établir une paix juste et durable au Moyen-Orient, et pas plus tard que la semaine dernière, un cessez-le-feu historique était signé à Paris, marquant une étape essentielle vers la fin du conflit en Asie du Sud-Est. En vérité, les événements se suivent rapidement, démentant le vieux paradigme conflit-confrontation-compétition et offrant l'espoir et les perspectives de construction d'un nouvel ordre mondial. Ma délégation estime que la recherche de la paix et de la stabilité internationales ne saurait se faire sans qu'une importance égale soit accordée à la promotion de la coopération internationale dans les domaines économique et social.

Pour répondre et réagir efficacement à ces circonstances nouvelles et aux modifications fondamentales des relations entre les Etats, il est opportun que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'institution multilatérale essentielle capable de dominer et de contrôler les événements mondiaux, se transforme et devienne une structure centrale plus efficace pour l'établissement d'un nouvel ordre mondial viable et acceptable. Ma délégation appuie la revitalisation des Nations Unies en tant qu'élément directeur pour le renforcement du système multilatéral. Cependant, comme l'a déclaré précédemment le Ministre des affaires étrangères de l'Indonésie dans son allocution devant l'Assemblée générale, l'Organisation des Nations Unies ne peut être efficace que dans la mesure où ses Membres le permettent et ne peut réussir que si ses Membres s'y engagent. Si les Etats Membres continuent d'utiliser ce forum pour débattre d'intérêts étroits au lieu de l'utiliser comme instrument collectif pour résoudre les problèmes mondiaux et poursuivre des objectifs communs, et si les nations du monde continuent d'être déchirées par des conflits et des rivalités et rongées par la méfiance réciproque, l'intolérance et les préjugés, il ne faut pas s'attendre à ce que les organes internationaux puissent se hisser au-dessus de ces insuffisances. Vue sous cet angle, la remarque peut-être la plus juste à faire touchant les réalisations de l'Organisation des Nations Unies jusqu'ici n'est pas qu'elle a échoué à atteindre nombre de ses objectifs mais plutôt qu'en dépit des limitations inhérentes, elle a tant accompli.

De la même façon, la restructuration et la revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique et social est un exercice opportun et essentiel. Non seulement le rôle du Conseil économique et social et son

M. Silalahi (Indonésie)

efficacité sont de plus en plus remis en question au fil des ans, mais il a également subi éclipse et marginalisation, notamment pendant les années de guerre froide. Selon nous, l'autorité et le rôle du Conseil économique et social doivent continuer à être renforcés afin de lui permettre de s'acquitter des fonctions prévues à l'origine comme étant les siennes dans la Charte. Ceci lui permettrait de fournir des directives générales et des avis aux Etats Membres et aux organes et organismes appropriés du système des Nations Unies, dans le cadre de sa mission d'élaboration et de coordination de politique dans les domaines économique et social.

Il est donc très encourageant de constater que le Conseil économique et social s'engage dans un nouveau bail à vie, avec une compétence croissante. En tant que l'un des organes principaux des Nations Unies, il est important que son rôle et ses fonctions dans les activités économiques et sociales soient réaffirmés. La deuxième session ordinaire du Conseil de cette année a enregistré l'introduction d'innovations et de changements structurels importants qui pourraient apposer une marque durable sur son efficacité et ses travaux.

M. Silalahi (Indonésie)

Les premières mesures ont été prises en réponse à la nécessité qui s'impose depuis longtemps d'améliorer le fonctionnement du Conseil économique et social de façon à lui permettre de remédier efficacement à la crise permanente du développement, à la paupérisation croissante des pays en développement, et à l'écart grandissant entre ceux-ci et les pays développés. La résolution 45/264 adoptée par consensus cette année, à la reprise de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, qui inclut les principes et les directives essentiels à la restructuration et à la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et les domaines connexes est également un pas encourageant dans la bonne direction.

De toute évidence, donc, un Conseil économique et social revitalisé aurait un rôle crucial à jouer en assumant des responsabilités économiques internationales aussi importantes que la réactivation du dialogue Nord-Sud. A cet égard, nous pensons que l'ECOSOC doit jouer le rôle qui lui revient dans l'application intégrale et effective des engagements et politiques en vue du développement de la coopération internationale.

C'est dans ce contexte qu'il nous faut aborder notre examen des organes subsidiaires du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social. Ce faisant, toutefois, ma délégation tient à faire remarquer que tout examen des procédures, structures et fonctions doit se faire dans le but d'aboutir à un fonctionnement plus efficace et plus efficient des mécanismes intergouvernementaux du système des Nations Unies. Il est clair que si le Conseil doit être renforcé pour être capable de fonctionner de la manière prévue par la Charte à l'origine, il faut que ces organes subsidiaires soient également renforcés afin de tenter de les optimiser en tant qu'instruments permettant d'atteindre les objectifs que le Conseil s'est assignés.

Notre délégation pense que la restructuration et la revitalisation des mécanismes subsidiaires dans les domaines économique, social et les domaines connexes est un processus qui doit être entrepris progressivement et qui doit englober tous les organes apparentés. A cet égard, ma délégation réaffirme la nécessité d'établir des critères pour assurer la restructuration des mécanismes subsidiaire. Ma délégation est d'accord pour dire que cet exercice devrait se faire dans le but d'améliorer les fonctions et la capacité des

M. Silalahi (Indonésie)

organes des Nations Unies et leur capacité de produire des résultats compte tenu des besoins, des préoccupations et des intérêts des pays en développement. Il nous faut aussi renforcer les commissions économiques régionales du système des Nations Unies. Les approches régionales sont de plus en plus importantes dans la solution de problèmes sociaux et économiques distincts et en tant que base d'une action concertée des Etats Membres. Il faut également accorder une attention particulière aux organes qui n'ont pas exécuté de façon efficace les tâches pour lesquelles ils ont été créés. De plus, afin d'éviter les problèmes de chevauchement et de double emploi des activités, les objectifs des programmes doivent être comparés.

Pour ce qui est de la méthodologie de l'examen, ma délégation est d'avis, maintenant que nous avons approximativement 150 organes qui fonctionnent en tant que mécanismes intergouvernementaux, qu'il faut se concentrer sur ceux des organes qui ne remplissent pas efficacement leurs fonctions. Ma délégation approuve la liste des organes qui ont déjà été identifiés pour examen : le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, le Conseil consultatif de la science et de la technique au service du développement, le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, le Comité des ressources naturelles et le Comité de haut niveau pour l'examen de la coopération technique entre pays en développement. Nous pensons, toutefois, que cette liste ne représente qu'une première étape et qu'elle n'est ni exhaustive ni définitive. De plus, il faut aussi analyser les critères d'établissement des rapports dans le but de les simplifier.

En conclusion, ma délégation voudrait souligner à nouveau le rôle important que jouent les Nations Unies dans la coopération économique internationale, en particulier pour promouvoir le développement et répondre efficacement aux besoins des pays en développement. Nous sommes également résolus à faire des Nations Unies une organisation plus démocratique, plus efficace et plus efficiente pour qu'elle soit en mesure de faire face à des défis nouveaux et naissants. Dans toutes ses structures intergouvernementales, l'Organisation des Nations Unies doit promouvoir une représentation plus équitable et plus équilibrée de ses Membres afin de refléter leur nombre accru et l'idéal qui consiste à rendre son processus de

M. Silalahi (Indonésie)

prise de décisions plus démocratique et transparent. En même temps, nous sommes conscients du fait que, tandis que le processus de restructuration et de revitalisation est essentiel pour que l'Organisation soit efficace, la volonté politique de tous ses Etats Membres est impérative.

M. MOORE (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le préambule de la Charte déclare que les Nations Unies sont résolues :

"à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, et ... à recourir aux institutions internationales pour favoriser le progrès économique et social de tous les peuples."

Nous n'avons pas encore tenu la promesse ni honoré l'engagement que renferment ces paroles. Nous n'avons pas encore suffisamment canalisé nos priorités, nos volontés ou nos ressources. Nous n'avons pas su y faire. De là, la profonde nécessité de restructurer et de revitaliser les activités économiques et sociales des Nations Unies.

A la reprise de la session de l'Assemblée générale, au printemps dernier, les Etats-Unis ont appuyé les efforts visant à élaborer une résolution de consensus intitulée "Restructuration et revitalisation des Nations Unies dans les domaines économique, social et les domaines connexes", qui préconisait la mise en oeuvre de changements l'année prochaine. Parmi ceux-ci, nous avons considéré comme particulièrement important de préciser et de resserrer les liens entre les divers éléments du système des Nations Unies, y compris le Secrétariat et les organes intergouvernementaux. La réforme devrait se faire dans le contexte d'une amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies, à la fois entre le Secrétariat et les institutions, et entre le système des agences du Secrétariat et les organes intergouvernementaux pertinents. Les organes intergouvernementaux devraient donner des conseils aux institutions d'une façon continue. A leur tour, le Secrétariat et les institutions devraient fournir des informations et des suggestions aux organes intergouvernementaux, tels que le Conseil économique et social, pour leur permettre d'assurer un suivi.

L'été dernier à Genève, ma délégation a été heureuse de participer à la deuxième session ordinaire du Conseil économique et social pour 1991, dont le thème était le renforcement de la coopération multilatérale dans les affaires

M. Moore (Etats-Unis)

économiques internationales. Nous avons été encouragés de noter que le processus de restructuration et de revitalisation du Conseil commençait déjà à porter ses fruits. L'exposé sommaire très utile du Président du Conseil lors du débat général a démontré que le Conseil avait réussi de bien des façons en s'engageant :

"dans le processus de revitalisation, en contribuant à une plus grande compréhension mutuelle entre pays et groupes de pays et en jetant ainsi des bases plus solides pour une action collective permettant de mobiliser l'approbation, et qui plus est, la participation et le soutien actif de tous les pays et institutions concernés."

Le Conseil a entrepris la première analyse thématique officielle d'une grande question politique, à savoir la discussion de la question de l'afflux de ressources dans les pays en développement, compte tenu de l'apparition sur la scène économique mondiale des anciens pays du bloc de l'Est. Et la discussion du Conseil sur les diverses conséquences économiques de la crise du Golfe a témoigné davantage de son potentiel en tant qu'instance qualifiée pour examiner un événement d'actualité sans pour autant être tenue d'élaborer une résolution de consensus.

Ces divers changements ont pour objet d'amorcer la transformation de l'ECOSOC pour en faire un membre plus utile de la famille des Nations Unies en lui donnant un rôle plus nettement distinct, un rôle de nature plus fonctionnelle et pédagogique. Nous considérons le Conseil comme véritable forum de discussion, un organe intergouvernemental d'examen et de coordination des institutions des Nations Unies, à la fois une commission préparatoire de facto pour l'Assemblée générale dans les domaines qui la concernent et le prolongement efficace de l'Assemblée générale dans les domaines économique et social. Nous nous réjouissons de travailler avec nos collègues sur une meilleure définition et mise en oeuvre de ces fonctions.

M. Moore (Etats-Unis)

Maintenant, immédiatement, nous attendons avec impatience un autre élément de réforme : l'examen par l'Assemblée générale des opérations des organes subsidiaires dans le cadre de son mandat pour améliorer le fonctionnement de l'ensemble du système des Nations Unies. Des discussions officielles se déroulent depuis des mois sur cette question, et nous espérons que des résultats fructueux se concrétiseront bientôt. Nous pensons que le moment est venu de passer en revue l'ensemble des organes subsidiaires afin de décider si leurs mandats restent valables, si leurs structures et les ressources sont appropriées et si leurs réalisations sont utiles. Nous n'avons porté aucun jugement préconçu sur ces questions ou sur un organe spécifique. Nous sommes également attachés à l'idée que le processus de réforme soit mûrement réfléchi et prudent, progressif et soutenu.

Le rapport du Secrétaire général sur la restructuration et la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, ainsi que dans les domaines connexes, vient de paraître. Ma délégation a l'intention de l'étudier avec soin et s'attend à pouvoir l'utiliser dans le cadre des débats qui auront lieu et qui, nous l'espérons, seront féconds.

Le PRESIDENT : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur le point 137 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur Shihabi m'a demandé de faire savoir aux membres qu'il a entamé des consultations avec tous les membres sur la manière dont doivent se dérouler les négociations sur un projet de résolution sur ce point de l'ordre du jour. Il m'a également demandé d'informer les membres qu'il leur fera part en temps opportun de l'issue de ses consultations.

PROGRAMME DE TRAVAIL

Le PRESIDENT : Par ailleurs, à la demande de l'Ambassadeur Shihabi, je voudrais communiquer les modifications suivantes au programme de travail de l'Assemblée.

Premièrement, à la demande des auteurs, le point 30 de l'ordre du jour, intitulé "Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation de l'unité africaine", qui devait initialement être examiné ce matin, est reporté au vendredi 8 novembre dans la matinée.

Le Président

Deuxièmement, également à la demande de l'auteur, le point 142 de l'ordre du jour, intitulé "Nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier appliqué à Cuba par les Etats-Unis d'Amérique", est reporté au mercredi 13 novembre, dans l'après-midi.

Troisièmement, j'aimerais en outre informer l'Assemblée qu'au titre du point 13 de l'ordre du jour, intitulé "Rapport de la Cour internationale de Justice", l'Assemblée entendra des déclarations du Secrétaire général et du Président de la Cour, le vendredi 8 novembre.

Enfin, je voudrais appeler l'attention des membres sur le fait que la Conférence pour les annonces de contributions volontaires au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés pour 1992 aura lieu le mardi 12 novembre, dans l'après-midi, et non dans la matinée, comme il avait été annoncé.

La séance est levée à 13 h 5.